

# PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE MUNSTER



Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019 sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

## 1. Contexte et objectifs du PTRTE pour l'État et la Région

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
  - Le PTRTE n'est pas une contractualisation de plus mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre l'État et ses opérateurs, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace et le territoire ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Région de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- Le déploiement des usages du **numérique**
- Les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- Les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, SDAGE Rhin-Meuse, PGRI Rhin et Meuse, Charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges...
- Au niveau départemental et local : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Plan départemental de l'Habitat, Schéma départemental de l'Autonomie, Schéma départemental de l'enseignement artistique, Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales (en cours d'élaboration), SCoT Colmar-Rhin-Vosges, Contrat Enfance-Jeunesse (en cours de renouvellement et évolution en Contrat territorial Global), carte communale de Sondernach et PLU de Breitenbach, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Luttenbach, Metzeral, Munster (en cours d'élaboration), Soultzbach-les-Bains, Wasserbourg et Wihr-au-Val...

## 2. Portée et contenu du PTRTE de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre l'EPCI de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Ce périmètre regroupe seize communes d'une surface totale de 195 km<sup>2</sup> et une population de 16 235 habitants. Ces seize communes sont : Breitenbach, Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Hohrod, Luttenbach, Metzeral, Mittlach, Muhlbach-sur-Munster, Munster, Sondernach, Soultzbach-les-Bains, Soultzeren, Stosswihr, Wasserbourg et Wihr-au-Val. La ville de Munster, le bourg-centre, compte 4 606 habitants (Source : INSEE : RP2017).



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

### Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
Contrat de ruralité de la Vallée de Munster 2017-2020	21/06/2017	Vallée de Munster
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	Délibération CCVM le 12/02/2020 Signature suspendue pour intégration PTRTE	Vallée de Munster
Petites Villes de Demain – Ville de Munster / Communauté de Communes de la Vallée de Munster	08/07/2021	Ville de Munster
Contrat Enfance-Jeunesse G4 2018-2021	28/12/2018	Vallée de Munster

Contrat territorial global de la Vallée de Munster passé avec la CAF du Haut-Rhin	Élaboration en cours – Intégration au PTRTE à programmer après sa signature	Vallée de Munster
Programme d'intérêt général « Habiter Mieux 68 » 2018-2023	02/07/2018	Département du Haut-Rhin (hors M2A)

Le présent PTRTE ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification / intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement**

#### Stratégie inter-PTRTE

Le bassin de vie de la Vallée de Munster s'inscrit dans des logiques de partenariat supra-territoriales suivant les besoins et les enjeux identifiés sur le territoire et l'efficacité de l'échelle géographique appropriée pour réfléchir aux projets, apporter les réponses et assurer le portage des opérations.

En l'occurrence, la CCVM œuvre en étroite collaboration avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges dont le siège est basé à Munster et avec le Massif vosgien pour le déploiement de la politique de soutien de la montagne. Leurs objectifs stratégiques respectifs sont présentés ci-après. La CCVM collabore par ailleurs avec le Grand Pays de Colmar depuis une quinzaine d'années, notamment pour des projets de développement culturels et touristiques, ou encore pour des services conseils dédiés à la rénovation énergétique (OKTAVE et FAIRE).

#### ➤ Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'État en 1989. Son objectif : mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027)

#### L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- \* Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- \* Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- \* Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- \* Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

#### Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agri environnementales, soutien à la race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;
- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

### ➤ Massif des Vosges

Le territoire fait partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ».

Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux **grands enjeux du massif**, à savoir : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités dans le CPIER :

- **Axe 1** : Connaître et faire connaître les **enjeux du changement climatique** et de la **fragilité de l'environnement** montagnard
- **Axe 2** : Préserver les **ressources naturelles** et préparer la **résilience des écosystèmes** de montagne aux défis environnementaux et climatiques : *préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques*
- **Axe 3** : Adapter l'**activité économique** aux transitions écologiques et soutenir de **nouveaux modèles économiques résilients** en montagne : *soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local*
- **Axe 4** : Adapter l'**organisation du territoire** et les **équipements publics** aux besoins des populations de montagne : *préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes*
- **Axe 5** : Une **gouvernance rénovée** en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : *travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)*

### Stratégie du territoire

S'appuyant d'une part sur les récentes études et validations de programmes d'actions (Pacte Offensive Croissance Emploi – Novembre 2019 et Bilan d'attractivité de Munster – Octobre 2020) et celles en cours (Contrat territorial global avec la Caisse d'Allocations Familiales du

Haut-Rhin) et d'autre part sur le bilan écologique du territoire dressé concomitamment avec l'élaboration de la présente convention, la CCVM va déployer un projet de territoire intégrateur, mobilisant les forces vives et tous les partenaires, et privilégiant la recherche permanente des équilibres territoriaux, paysagers, démographiques, sociaux... La transition écologique est inscrite en filigrane, objectif majeur et fédérateur, qui relie l'ensemble des actions et leur porteur.

De la synthèse de ces différents diagnostics et documents de programmation, il en ressort la **stratégie du territoire** qui se décline en **trois objectifs** prioritaires et **sept axes thématiques**.

Elle repose sur la volonté de maintenir la synergie d'un bourg-centre munstérien dynamique qui rayonne à l'échelle de la vallée et de son maillage de villages ruraux offrant services de base, habitat et loisirs de qualité tout en préservant son capital naturel (ses paysages, ses ressources locales et sa trame verte et bleue).

Cette stratégie de territoire se décline ainsi :

## **I Agir pour la transition écologique du territoire**

### **1 – Environnement, paysages et ressources naturelles**

- ✓ Poursuivre et étayer la politique territoriale de tri, de traitement, de valorisation et de recyclage des déchets
- ✓ S'appuyer sur les outils et zonages déjà existants pour la préservation et la promotion des paysages variés et caractéristiques du territoire et leur riche biodiversité : *GERPLAN* coconstruit avec la CeA, *Schéma Paysages et biodiversité* du Parc, zones de préservation et de sensibilisation (Réserve naturelle, Natura 2000, Parc...) et veiller à l'équilibre homme-nature
- ✓ Protéger, valoriser et assurer une gestion durable des ressources naturelles du territoire (eau, bois...)
- ✓ Assurer l'aménagement durable du territoire : favoriser la sobriété foncière, optimiser la densité des espaces urbanisés, préserver les espaces agricoles paysagers, naturels et forestiers, améliorer la qualité urbaine, restaurer la biodiversité et la nature en ville.

### **2 – Habitat et transition énergétique**

- ✓ Améliorer l'attractivité résidentielle et résorber la vacance des logements en axant prioritairement sur les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées
- ✓ Lutter contre la sous-occupation des maisons et des logements
- ✓ Axer sur l'information et le conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique des bâtiments (permanences du service FAIRE, OKTAVE...)
- ✓ Adopter une stratégie territoriale gagnante en matière d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation...)
- ✓ Encourager les démarches de rénovation énergétique du patrimoine bâti public et d'évolution vers des équipements moins énergivores

### **3 – Mobilité durable et sécurisation des déplacements**

- ✓ Promouvoir et adapter les infrastructures pour une mobilité du quotidien et touristique durable : sensibilisation au transport collectif (train, lignes régulières de bus, navettes), sécurisation et densification des voies douces, installation de bornes électriques cycles et véhicules...

- ✓ Accompagner les acteurs économiques pour proposer des solutions innovantes de mobilités professionnelles (autopartage, parking en silo...)

## **II Conforter l'attractivité durable du territoire**

### **4 – Tourisme et culture**

- ✓ Conforter le territoire sur la filière agro-touristique
- ✓ Développer une démarche de marketing territorial autour de la notoriété de Munster (gastronomie / sport nature / bien-être)
- ✓ Conforter la présence des équipements structurants, notamment sur la Ville de Munster (Office du Tourisme, Maison du fromage, Pôle associatif et de loisirs...)
- ✓ Faciliter l'accès à la culture pour tous en confortant les équipements culturels existants et en poursuivant la dynamique de mobilisation des acteurs locaux (artistes, associations)

### **5 – Agriculture, économie et nouvelles technologies**

- ✓ Soutenir et promouvoir l'agriculture de montagne durable inscrite dans ses paysages caractéristiques et leur reconquête depuis plusieurs décennies (MAEC, amélioration pastorale...)
- ✓ Accompagner la conversion en agriculture biologique
- ✓ Débloquer les friches industrielles et tertiaires et proposer une offre foncière et immobilière répondant aux besoins
- ✓ Accompagner les nouvelles modalités de travail notamment dans le tertiaire et le commerce (tiers-lieu, coworking, Click and Collect...)
- ✓ S'appuyer sur les atouts du territoire pour développer l'écoconstruction et exploiter les marchés de la rénovation et de la transition énergétique
- ✓ Poursuivre les dispositifs de soutien type OCM en faveur du commerce et de l'artisanat
- ✓ Mobiliser les réseaux d'entreprises et les atouts existants pour développer l'innovation et promouvoir le territoire
- ✓ Valoriser le développement de la fibre pour attirer de nouvelles formes de travail

## **III Préserver la cohésion sociale et la qualité de vie du territoire**

### **6 – Sports et loisirs**

- ✓ Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs avec la mise en place d'une véritable structuration des équipements, activités et animations sur les quatre saisons
- ✓ Inscire l'attractivité des stations hivernales dans une stratégie d'adaptation aux changements climatiques
- ✓ Conforter les équipements sportifs existants et privilégier leur rénovation énergétique

### **7 – Éducation et services à la personne**

- ✓ Participer à la promotion et à la transmission de la culture linguistique (pratique du dialecte alsacien et apprentissage de l'allemand)
- ✓ Étayer l'attractivité et les spécificités du lycée munstérien (filiales escalade, ski et audiovisuel) en créant un internat

- ✓ Appuyer les politiques de soutien, de création ou de modernisation des équipements scolaires, d'accueil et d'activités des enfants et adolescents
- ✓ Encourager l'embellissement et l'adaptation des places centrales villageoises, lieux de vie, de brassage et de solidarité
- ✓ Favoriser la présence et la bonne répartition sur tout le territoire des équipements administratifs, de soins et santé, socio-économiques : établissements d'accueil des séniors, centre médico-social, Maison France Services...

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Cf. tableau « Vivier de projets » joint en annexe au présent PTRTE.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du PTRTE » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du PTRTE fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le PTRTE **sans procédure d'avenant**.

### 3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
  2. Les parties prenantes du PTRTE définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
  3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

### 4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le PTRTE et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la CEA :**
  - Accompagner les porteurs de projets en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales
  - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction
- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des PTRTE, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des PTRTE.
  - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

 **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Parc	CeA	Région	État
<p>Martine WYWIAL, Agent de développement local <a href="mailto:martine.wywial@cc-vallee-munster.fr">martine.wywial@cc-vallee-munster.fr</a> 03 89 77 50 32</p>	<p>Anne KLEINDIENST, Directrice Adjointe <a href="mailto:a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr">a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr</a> 03 89 77 90 20</p>	<p>Fabien NIEREGARTEN, Délégué de la Direction générale / Territoire de la région de Colmar <a href="mailto:Fabien.Nierengarten@alsace.eu">Fabien.Nierengarten@alsace.eu</a> 03 89 30 60 06</p>	<p>LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat <a href="mailto:nicolas.loquet@grandest.fr">nicolas.loquet@grandest.fr</a> 06 38 10 80 58</p> <p>Sophie JAMBON Cheffe du service Développement territorial <a href="mailto:Sophie.JAMBON@grandest.fr">Sophie.JAMBON@grandest.fr</a> 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires <a href="mailto:anne.picard-lemonne@grandest.fr">anne.picard-lemonne@grandest.fr</a> 03 89 36 29 97</p>	<p>BOUGEROL Thomas Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires <a href="mailto:thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr">thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</a> 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29</p> <p>Emma HENRICH Adjointe au chef du bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial <a href="mailto:Emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr">Emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</a> 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37</p>

## 5. Gouvernance du PTRTE

### Un Comité de pilotage PTRTE intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

### Composition du comité de PTRTE

- EPCI : Président et les 7 Vice-Présidents de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster
- État : Préfet de Département ou son représentant
- Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le délégué de la Direction générale du territoire sera également présent
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges : Président et/ou son Directeur

Ce comité de pilotage pourra décider d'associer, en fonction des besoins et des thématiques, toute personne pouvant contribuer à l'avancée des dossiers.

Il se réunit au moins une fois par an.

Les invitations et compte-rendu seront adressés par mail par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

### Signataires du PTRTE

Territoire	Parc	CeA	Région	État
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges	Président de la Collectivité européenne d'Alsace	Président de la Région Grand Est	Préfet du Haut-Rhin
<b>Norbert SCHICKEL</b>	<b>Laurent SEGUIN</b>	<b>Frédéric BIERRY</b>	<b>Jean ROTTNER</b>	<b>Louis LAUGIER</b>

## 6. Durée du PTRTE

Le présent PTRTE entre en vigueur à sa date de signature. Sa durée correspond à celle du mandat municipal en cours (2020-2026).

## Annexes

Annexe 1 : Bilan écologique du territoire

Annexe 2 : Vivier de projets

Annexe 3 : Pacte Offensive Croissance Emploi et Bilan d'attractivité de Munster, volets diagnostic et programme d'actions

À Munster, le 16/12/2021

Le Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de Munster

**Norbert SCHICKEL**



Le Préfet du Haut-Rhin

**Louis LAUGIER**

Le Président de la Région Grand Est

**Jean ROTTNER**

Le Président de la

Collectivité européenne d'Alsace

**Frédéric BIERRY**

Le Président du Parc naturel régional

des Ballons des Vosges

**Laurent SEGUIN**

# BILAN ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE DE MUNSTER

Juillet 2021

## SON CAPITAL NATUREL



**Son relief de moyenne montagne** : une vallée de 300 m à 550 m d'altitude qui entaille le Massif des Vosges. Ouverte à l'Est sur la plaine d'Alsace, elle est cernée de sommets plutôt arrondis (Petit Ballon à 1.272 m, Breitfirst à 1.280 m, Kastelberg à 1.350 m, Hohneck à 1.363 m, Tanet à 1.292 m...). Par corollaire climatologique, cette altitude « moyenne » ne garantit pas chaque saison un enneigement suffisant pour la pratique des activités sportives hivernales. Une carrière

exploite la roche

**Sa couverture forestière prégnante** : plus de 15.000 ha de forêt, soit 76 % du territoire (33% pour la Région Grand Est). Ce domaine forestier appartient principalement aux communes avec une relative diversité des plantations entre résineux et feuillus, notamment des hêtraies d'altitude remarquables. Ces forêts portent les stigmates des deux guerres mondiales (bois mitraillé, trous d'obus...), de la violente tempête de 1999, ou plus récemment, de l'épidémie du scolyte qui se propage dans les forêts d'épicéas. Cette maladie serait un marqueur du changement climatique. La pratique de la chasse est réglementée par les baux de chasse ; l'équilibre sylvo-cynégétique est essentiel à la bonne régénération des boisements



**Son réseau hydrographique dense** : la Fecht et

## SON EMPREINTE HUMAINE

**Son habitat** : majoritairement groupé en noyaux dans la vallée avec parfois des hameaux ou annexes sur les hauteurs (Hohrodberg, Gaschney) ; seul le village de Soultzeren est composé d'un habitat très dispersé. La tendance à se transformer en une vallée-rue a été enrayée depuis quelques années par la volonté de maîtrise de l'emprise bâtie au profit de la trame verte et bleue, notamment via les documents d'urbanisme (PLU, SCOT). La vallée comporte quelques bâtiments et édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Il reste globalement peu d'éléments bâtis très anciens tel que le cœur de village de Soultzbach-les-Bains avec ses ruelles étroites et maisons à pans de bois, la plupart des communes ayant particulièrement subi les ravages des deux guerres mondiales



**Ses activités agricoles particulièrement contraintes par le relief** : les fermes-auberge émaillent les crêtes et les marcairies et granges d'altitude témoignent de cette pratique ancienne de l'estive ; les fermes d'hiver sont situées dans les noyaux villageois en vallée. L'activité agricole contribue largement à l'ambiance paysagère de qualité de la vallée : maintien des hautes-chaumes ouvertes, reconquête de versants (dispositif des améliorations pastorales), entretien des prés de fauches et



ses affluents, des rivières non navigables (linéaire de 200 km environ dont 150 km de cours d'eau permanents), ses 5 lacs d'origine glaciaire ou artificielle en majorité équipés d'un barrage qui assure notamment la régulation de la Fecht durant les étiages d'été, des tourbières, la présence d'un étang de pêche sur quasiment chaque commune, 1 mare pédagogique. L'état écologique des eaux de surfaces et des eaux souterraines est répertorié en « bon état » sur la quasi-intégralité du territoire (source : *L'état des lieux 2019 - Districts Rhin et Meuse*, Agence de l'eau Rhin-Meuse). Gestion directe par les 16 communes de l'alimentation en eau potable (104 sources dont 87 captages et forages déclarés d'utilité publique). Une usine d'embouteillage commercialise l'eau de source captée par ses forages privés ; une station de compostage collectif transforme lisier et fumier des exploitations agricoles concernées par leurs périmètres de protection



**Ses paysages variés et caractéristiques :** Hautes-chaumes, vallées et cirques glaciaires, hêtraies-sapinières, prairies de fonds de vallée, landes et pâtures de mi-versants, coteaux viticoles, petites poches de vergers haute-tige

**Sa biodiversité floristique et faunistique riche mais fragile :** citons parmi les plus emblématiques, digitale, lys martagon, arnica, gentiane jaune, orchidées, cigogne, héron cendré, chauve-souris, chouette de Tengmalm, grand tétras, lynx, chamois, chevreuil... Divers périmètres et mesures associées visent à les préserver. Le territoire est touché par notamment 2 espèces exotiques envahissantes (balsamine de l'Himalaya et renouée du Japon) qui se développent le long de la Fecht et appauvrissent sa ripisylve



culture (maïs) en vallée. La sylviculture est une activité dominante sur l'ensemble du territoire alors que la viticulture est présente sur uniquement un village (Wihr-au-Val). Les animaux d'élevage présents sur le territoire sont essentiellement les bovins, en particulier la race locale « Vosgienne » qui était en voie de disparition dans les années 1970 et des ovins et caprins

**Ses activités industrielles et artisanales :** en perte de vitesse depuis plusieurs décennies pour l'industrie, laissant un potentiel de friches à réhabiliter

(appartenant à des propriétaires privés) et particulièrement dynamique pour l'artisanat, induisant un besoin foncier ; elles sont concentrées en vallée dans les noyaux urbanisés. Le territoire comporte 7 sites répertoriés comme potentiellement pollués (inventaire BASOL) qui correspondent soit à d'anciennes décharges, soit au passé industriel de la vallée (usines textiles...)

**Ses activités touristiques et son secteur tertiaire :** si les établissements administratifs sont eux aussi concentrés dans les espaces urbanisés, les équipements et infrastructures d'hébergement, de restauration, d'activités sportives, culturels et de loisirs se répartissent plus largement sur le territoire (refuges de montagne, auberges, stations et leurs remontées mécaniques, balisage du dense réseau de sentiers de randonnées pédestres et VTT...)

**Ses infrastructures de transport et mobilité :** elles sont elles aussi



**Ses différents zonages de préservation, protection, sensibilisation pédagogique depuis déjà plusieurs décennies :** Natura 2000, réserve naturelle nationale, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, mesures agro-environnementales, périmètres de protection des captages d'eau, dispositif saisonnier de protection des batraciens...



**Son patrimoine immatériel :** ses savoir-faire disparus (schlittage...) et vivaces (fabrication du munster, de clarines...), sa gastronomie (repas marcaire...), ses traditions et fêtes (costume marcaire, transhumance...), sa culture linguistique (pratique du dialecte alsacien, apprentissage de l'allemand)

fortement contraintes par le relief avec fermeture de certains cols et de la route des Crêtes en hiver et sous influence du pôle d'emplois colmarien (axes routiers, voie ferrée et ses gares jusqu'à Metzeral)

**Son petit patrimoine disséminé :** cultuels (croix, chapelles...), de mémoire des conflits (tranchées et galeries, casemates, cimetières militaires...), d'ouvrages hydrauliques (fontaines, canaux usiniers...)



# ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Août 2021

THÉMATIQUE	INDICATEUR	VALEUR	DATE VALEUR	SOURCE	COMMENTAIRE
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables	20	2021	Géovélo	
	Existence de parkings à vélos sécurisés	2	2021	Repérage CCVM	
	Existence de pôles multimodaux	2	2021	Repérage CCVM	
	Existence de voies réservées au covoiturage	0	2021	CCVM	
	Part véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités				
	Part véhicules électriques dans le parc privé				
	Nombre de bornes électriques ouvertes au public	6	2021	Repérage CCVM	Les bornes de recharge de vélos électriques ne sont pas comprises
	Part de véhicules bas carbone dans la flotte de transport collectif				
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100 %	2021	CCVM	Arrêté préfectoral du 31/05/2021
	Part des actifs travaillant hors de leur commune de résidence en 2017	77,5 %	2020	INSEE – RP2017, exploitations principales au 01/01/2020	
	Part des déplacements domicile-travail à pied (ou rollers ou patinette) + vélo (y compris VAE) en 2017	7,6 %	2020	INSEE – RP2017, exploitations principales au 01/01/2020	
	Part des déplacements domicile-travail en transport en commun en 2017	4,7 %	2020	INSEE – RP2017, exploitations principales au 01/01/2020	
Part des déplacements domicile-travail en voiture, camion, fourgonnette ou deux-roues motorisés en 2017	82,1 %	2020	INSEE – RP2017, exploitations principales au 01/01/2020		
Énergie et climat	Émissions de gaz à effet de serre du territoire	63 ktCO <sub>2</sub> e	2018	Observatoire Climat Air Énergie	Document « CC de la Vallée de Munster – Chiffres clés 2018 –

				du Grand Est (ATMO)	Édition 2020 » édité par ATMO Grand Est
Émissions de gaz à effet de serre du territoire par habitant	3,88 tCO <sub>2</sub> e/hab	2018	Observatoire Climat Air Énergie du Grand Est (ATMO)	Document « CC de la Vallée de Munster – Chiffres clés 2018 – Édition 2020 » édité par ATMO Grand Est	
Consommation énergétique finale à climat réel du territoire (toutes énergies)	389 GWh	2018	Observatoire Climat Air Énergie du Grand Est (ATMO)	Document « CC de la Vallée de Munster – Chiffres clés 2018 – Édition 2020 » édité par ATMO Grand Est	
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)	183 GWh	2018	Observatoire Climat Air Énergie du Grand Est (ATMO)	Document « CC de la Vallée de Munster – Chiffres clés 2018 – Édition 2020 » édité par ATMO Grand Est	
Rénovation énergétique : nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social et les locaux d'entreprise	ND	-	Observatoire de l'habitat du Haut-Rhin		
Rénovation énergétique : répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	ND	-	Observatoire de l'habitat du Haut-Rhin		
Rénovation énergétique : nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	ND	-	Observatoire de l'habitat du Haut-Rhin		
Rénovation énergétique : nombre de professionnels certifiés RGE sur le territoire	32	2021	Site ADEME / FAIRE Annuaire des professionnels	2 architectes + 30 artisans (données de l'annuaire au 20/08/21)	
Nombre estimé de chaudières à fioul	ND	-	Observatoire de l'habitat du Haut-Rhin		
Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage très émetteurs de particules fines (inserts, poêles, chaudière bois avant 2002...)	ND	-	Observatoire de l'habitat du Haut-Rhin		
Existence de réseaux de chaleur publics et leur combustible	3 bois-énergie	2021	Repérage CCVM		
<b>Traitement des déchets et économie circulaire</b>	Tonnage de déchets produits sur le territoire	9 253 t	2020	CCVM	
	Collecte de déchets rapportée à la population du territoire	559 kg/hab	2020	CCVM	
	Taux de collecte sélective par filière de destination	61,10 %	2020	CCVM	
	Conformité des équipements de tri au regard des normes	Oui	2021	CCVM	
	Nombre de composteurs individuels vendus par la CCVM	60	2020	CCVM	Opération initiée en 2009 sur le territoire.

					1 332 composteurs vendus sur la période 2009-2020
<b>Agriculture et alimentation locale</b>	Existence d'un projet alimentaire local	Non	2021	CCVM	
	Nombre d'exploitations agricoles				
	Nombre d'agriculteurs exploitants	170	2020	INSEE – RP2017, exploitations complémentaires au 01/01/2020	
	Nombre de producteurs vendant en circuit court				
	Nombre de marchés avec produits du terroir	5	2021	Repérage CCVM	- 3 permanents sur l'année - 2 en saison estivale
	Surface agricole utile du territoire				
	Nombre d'exploitation du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementales et leur surface agricole				
	Nombre d'exploitations agricoles engagées dans la démarche MAEC				
	Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire				
	Nombre de jardins familiaux	6	2021	Repérage CCVM	Ville de Munster
<b>Biodiversité</b>	Site Natura 2000	4 dont - 3 ZSC - 1 ZPS	2021	Inventaire National du Patrimoine Naturel	- Directive Habitats / Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : • Hautes Vosges • Sites à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises • Promontoires siliceux - Directive Oiseaux / Zone de protection spéciale : Hautes-Vosges, Haut-Rhin
	Parc naturel régional	1	2021	Parc naturel régional des Ballons des Vosges + repérage CCVM	Création du Parc naturel régional des Ballons des Vosges en 1989. Adhésion actuelle de la CCVM + 13/16 communes. 1 commune supplémentaire a délibéré en 2021 pour adhérer
	Réserve naturelle nationale	1 (746 ha)	2021	Parc naturel régional des Ballons	Frankenthal-Misheimle créée par décret n°95-1120 du 19/10/1995

Espaces Naturels Sensibles	5 (140,1751 ha)	2021	des Vosges Collectivité européenne d'Alsace	Arrêté départemental n°2018-0030 S.JU : forêt du Schrankenfels, lacs Vert, du Forlet, de l'Altenweiher, du Schiessrothried avec sites Schiessrothried et Wormspel
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)	25 dont - 23 de type 1 - 2 de type 2	2021	Inventaire National du Patrimoine Naturel + site de la Préfecture du Haut- Rhin	
Biotope protégé par arrêté préfectoral	2 (450,0216 ha)	2021	Préfecture du Haut- Rhin	- Kastelberg (175,0216 ha) - Langenfeld-Klitzkopf (275 ha)
Site inscrit	1	2021	Inventaire National du Patrimoine Naturel	Massif de la Schlucht-Hohneck. Classement le 24 novembre 1972 sur 15.525 ha de 16 communes du 68 et 88 (dont 6 communes de la vallée de Munster)
Nombre de communes couvertes par un atlas de la biodiversité	0	2021	Repérage CCVM	Différents arrêtés et autres conventions des zonages mentionnés ci-dessus comportent des recensements / inventaires de la biodiversité faunistique, floristique et paysagère
Réservoir de biodiversité	5	2014	DREAL Grand Est / Schéma régional de Cohérence écologique de l'Alsace	Arrêté préfectoral du 22/12/2014 : - RB 68 - Hautes Vosges haut- rhinoises (23 220 ha) - RB 69 – Basse vallée de la Fecht (373 ha) - RB 70 – Massif forestier du Herrenwald (79 ha) - RB 71 – Anciennes carrières de Gueberschwihir et Voegtlinshoffen et massif du Stauffen (343 ha) - RB 80 – Versant sud-ouest du Petit Ballon (1021 ha)
Nombre de points noirs de la continuité écologique des cours d'eau (trame bleue)	7	2020	DREAL Grand Est	Programme de priorisation des interventions validé le 16/01/2020

					par le Secrétariat technique du bassin Rhin-Meuse. Pour la Fecht amont jusqu'à Wihr-au-Val : - 2 sur la liste 2019-2021 - 5 sur la liste 2022-2027
	Nombre de points noirs de la continuité écologique (trame verte)				
	Nombre de parcs et jardins publics et surface	3	2021	Repérage CCVM	
	Label « Commune Nature »	1	2021	Repérage CCVM	
	Label « terre saine »	0	2021	Repérage CCVM	
	Existence d'un SCOT	Oui	2021	CCVM	SCOT Colmar-Rhin-Vosges approuvé le 14/12/2016
<b>Lutte contre l'artificialisation des sols</b>	Nombre de communes avec un PLU	8	2021	Repérage CCVM	+ 1 commune en cours d'approbation
	Nombre de communes avec une carte communale	1	2021	Repérage CCVM	
	Nouvelles surfaces artificialisées en hectares pour la période 2009 à 2019	29,88 ha	2019	Observatoire de l'artificialisation – Données au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	
	Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019	0,19 %	2019	Observatoire de l'artificialisation – Données au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	
	Potentiel de recyclage foncier (surfaces de friches)	16,3 ha	2019	SCOT Colmar-Rhin-Vosges	Élaboration du schéma directeur des ZAE – Vallée de Munster – 16/02/2021
	Nombres de sites et sols (potentiellement) pollués	7	2018	MTE / DGPR – BASOL Juillet 2018	
<b>Eau et assainissement</b>	Couverture du territoire par un SDAGE	Oui	2021	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Renouvellement en cours pour la période 2022-2027
	Couverture du territoire par un SAGE	Non	2021	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	Oui	2019	MTE – Portail d'information sur l'assainissement communal – Décembre 2020	Station d'épuration située hors territoire et gérée par SITEUCE
	Schéma directeur d'assainissement	En cours d'élaboration	2021	CCVM	En partenariat avec les collectivités du périmètre du SITEUCE. Finalisation fixée pour 2022

	Taux de fuite des réseaux d'eau potable du territoire	-	-	Observatoire national des services d'eau et d'assainissement	Données non disponible à l'échelle de l'EPCI (les données communales ne sont soit pas renseignées, soit renseignées avec des années différentes de référence)
	Nombre de captages « prioritaires »	0	2016	SDAGE District du Rhin 2016-2021	
	Nombre de captages + forages publics avec périmètres de protection pour le réseau AEP	87	2018	ARS Qualité de l'eau distribuée en 2017 + Données communales collectées par la CCVM	Données ARS par commune et secteurs communaux. Une opération de levés topographiques est en cours qui permettra la mise à jour de la localisation des captages et le descriptif de leur état

ND : donnée non disponible pour le territoire

## Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique de la Vallée de Munster

Vivier de projets établi en août 2021

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022, font l'objet d'une fiche-action détaillée

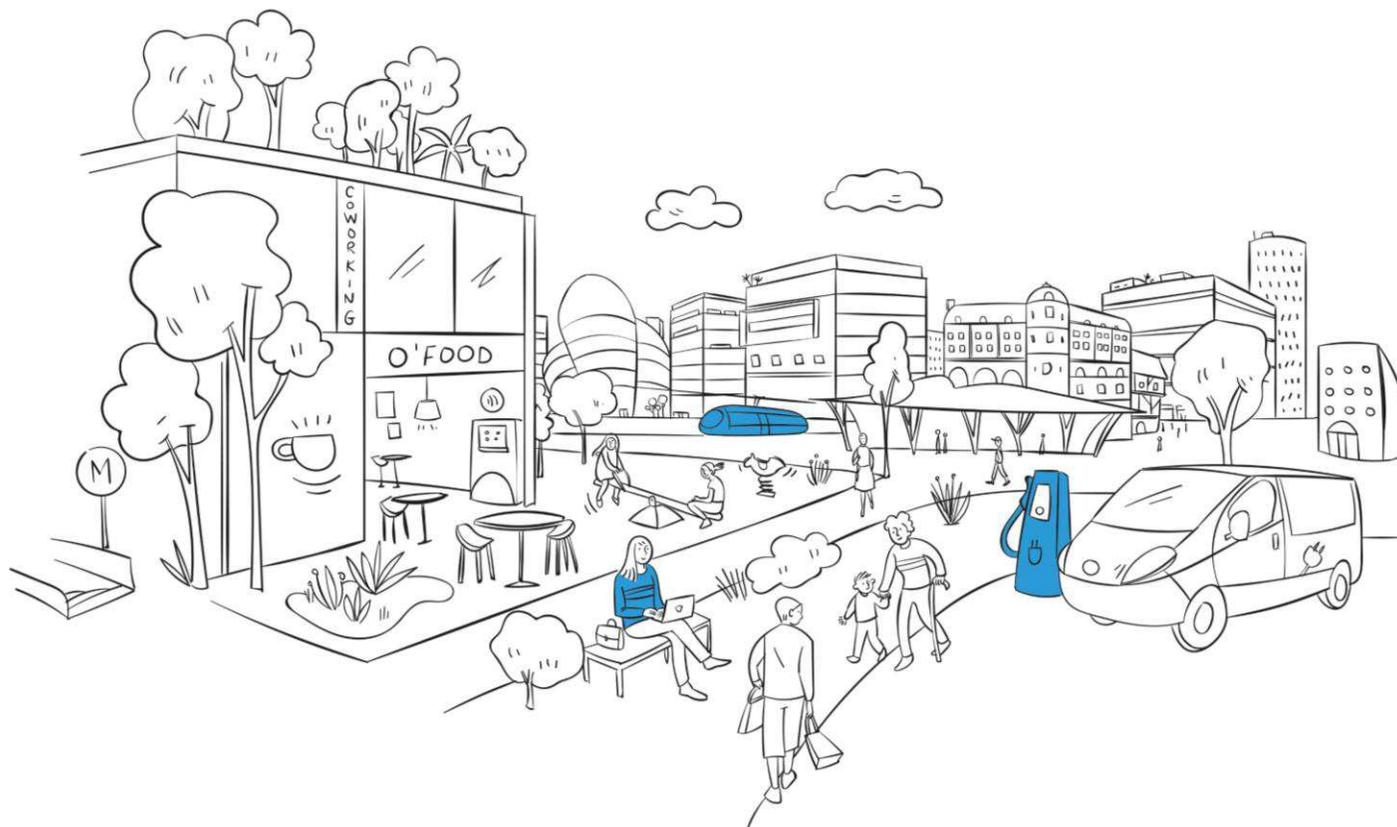
N°	Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire murir)	Coût total	Financements sollicités à ce jour	Remarques
<b>Environnement, paysages et gestion des ressources naturelles</b>									
1	Extension du centre de valorisation des déchets	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Nécessité d'adapter et étendre le site pour améliorer l'accueil des usagers et renforcer la qualité du tri	Réflexion 2022-2023 Réalisation 2024	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
2	Création de sites supplémentaires de points d'apports volontaires	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Soultzbach - Muhlbach - Sondernach	Pour compléter l'efficacité du service des points d'apport volontaire, identification et mise en place de sites supplémentaires (station du Schnepfenried, station du Gaschney, Soultzbach). Travaux de plateforme + acquisition de containers	2021	OUI	20.000 € ht	Néant	Demandes d'aide prévues : CITEO, ADEME...
3	Adaptation des PAV à l'extension des consignes de tri	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	À compter du 01/01/23, extension des consignes de tri en PAV (notamment évolution des emballages plastiques) ; nécessite la mise en place de containers supplémentaires (volume de tri supplémentaire estimé par CITEO à 25%, soit 12 containers)	2021-2022	OUI	38.000 € ht	Néant	Demandes d'aide prévues : CITEO, ADEME...
4	Sensibilisation aux nouvelles consignes de tri	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation pour la réussite de cette extension des consignes en PAV : guide du tri, sac à tri pour tous les foyers et hébergeurs touristiques, stickers sur les anciens containers	2021-2022	OUI	20.000 € TTC	Néant	Demandes d'aide prévues : CITEO, ADEME...
5	Création d'une recyclerie	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Mise en place d'une filière de tri circulaire visant à réduire le tonnage des déchets recyclables	2025-2026	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
6	Acquisition d'une broyeuse et gestion des déchets verts communaux	Griesbach-au-Val	Griesbach-au-Val	Acquisition d'une broyeuse dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion des déchets forestiers et verts. Création de bois énergie pour l'alimentation de la chaudière bois communale + broyage pour les habitants de la commune.	2022	OUI	30.000 € ht		Demande d'aide prévue : Agence de l'eau
7	Sécurisation des 8 captages d'eau potable	Stosswihr	Stosswihr	Sécurisation des 8 sources qui approvisionnent le village en eau potable.	2022	OUI	230.000 € ht		Demande d'aide prévue : Agence de l'eau
8	Accessibilité, sécurisation et système de suivi des équipements de la ressource en eau	Mittlach	Mittlach	Travaux de modernisation et protection de la ressource eau de la commune : mise en place d'1 télégestion à la station de pompage et au réservoir principal, génie civil et traitement UV, clôture du périmètre de protection des 3 captages, création d'1 chemin d'accès au réservoir principal pour la maintenance	2021-2022	OUI	307.000 € ht		Demande d'aide prévue : Agence de l'eau
9	Modernisation et suivi des équipements de la ressource en eau	Muhlbach-sur-Munster	Muhlbach-sur-Munster	Travaux de traitement de l'eau par UV et mise en place de la télégestion sur les 3 sites	2021-2022	OUI	350.000 € ht		Demande d'aide prévue : Agence de l'eau
10	Approvisionnement et préservation de la ressource en eau de la station du Schnepfenried - Phase 1 : Conditions d'acheminement depuis Metzeral	Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges	Sondernach	Aujourd'hui, pénurie d'eau à l'échelle du site. Reconnue comme station été / hiver majeure, l'alimentation en eau vise autant les habitants permanents du site que le bon développement des activités touristiques (projet hôtelier...)	2021	OUI	600.000 € ht		Demandes d'aide prévues : Agence de l'eau, Commissariat du Massif des Vosges
<b>Habitat et transition énergétique</b>									
11	Étude de besoins en matière d'habitat	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Nécessité de poursuivre et approfondir le diagnostic habitat réalisé dans le cadre du dispositif BSMR sur Munster et de l'étendre à l'ensemble de la vallée, notamment les thématiques rénovation énergétique, vacance, cohérence besoins / parc disponible, adaptation vieillissement de la population...	2021-2022	OUI	Non déterminé	Néant	Demandes d'aide prévues : ANAH et dispositif de la Région pour Munster (Petites Villes de Demain) -> pose le problème du soutien de la dynamique sur l'ensemble du territoire intercommunal
12	Reconversion de friche industrielle en site photovoltaïque	Eschbach-au-Val	Eschbach-au-Val	Reconversion de l'ancien site du réservoir d'eau du Solberg. Pré-étude en cours avec VIALIS.	2021-2022	OUI	Non déterminé	Néant	
13	Installation photovoltaïque en toiture de la salle polyvalente	Eschbach-au-Val	Eschbach-au-Val	Étude en cours avec Progelec	2021-2022	OUI	Non déterminé	Néant	Piste Europe (AAP FEDER REACT-EU) Piste Europe en attente du futur FEDER
14	Rénovation thermique de la salle polyvalente et installation photovoltaïque	Soultzeren	Soultzeren	Rénovation thermique (isolation, huisseries...) + pose de panneaux photovoltaïques en toiture	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER

15	Installation photovoltaïque en toiture du patrimoine communal	Muhlbach-sur-Munster	Muhlbach-sur-Munster	Faisabilité à vérifier au préalable	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
16	Installation photovoltaïque en toiture de la Maison du Fromage et sur son parking	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster / Gunsbach	Étude de faisabilité à réaliser au préalable	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
17	Production d'électricité verte par turbinage des eaux de distribution du réseau d'eau potable	Wasserbourg	Wasserbourg	Utilisation du trop plein des réservoirs d'eau potable pour produire par turbinage de l'électricité verte. Une pré-étude a été réalisée par Gestenvironnement : estime la capacité de production à 100.000 Kw/an.	2021-2022	OUI	Estimation en cours	Lettre de demande de soutien adressée au secrétaire d'État à la ruralité le 03/05/21	Souhait du Parc d'être associé à la démarche pour permettre la reproductibilité de l'opération sur le territoire du Parc Piste Europe en attente du futur FEDER
18	Installation d'une centrale hydroélectrique sur le site de la Maison du Fromage	Syndicat Mixte de la Fecht Amont	Munster / Gunsbach	Partenariat CCVM et Syndicat (Cf. sentier piétonnier + passerelle sur la Fecht)	2021- 2022	OUI	530.000 € ht		Piste Europe en attente du futur FEDER
19	Isolation thermique des toitures du patrimoine communal	Griesbach-au-Val	Griesbach-au-Val	Isolation des toitures de l'école, la mairie et le Club House	2023-2024	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
20	Réhabilitation thermique de la toiture de la mairie	Eschbach-au-Val	Eschbach-au-Val	Réfection complète de la toiture avec isolation thermique	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
21	Réhabilitation thermique de la maison d'habitation du site de la Maison du Fromage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster / Gunsbach	Maison d'habitation à 2 étages située dans le site de la MDF. Nécessite des travaux de rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment (isolation toiture + 2 façades)	2021-2022	OUI	127.000 € ht	Néant	Piste Europe (AAP FEDER REACT-EU) Piste Europe en attente du futur FEDER
22	Isolation thermique du Hoïstock à la Maison du Fromage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster / Gunsbach	Isolation thermique de la salle d'exposition Hoïstock correspondant à un ancien séchoir à foin	2021-2022	OUI	314.000 € ht	État (DSIL), Région et CeA	Aides obtenues : - État (DSIL) : 133.640 € - CeA (PDT) : 54.100 €
23	Modernisation du parc d'éclairage public	Metzeral	Metzeral	Adaptation de l'ensemble du parc d'éclairage en ampoules LED	2021-2023	OUI	380.000 € ht		Demande d'aide prévue : Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
<b>Mobilité durable et sécurisation des déplacements</b>									
24	Cheminement doux Fronzell-Leh	Luttenbach	Luttenbach	Sécurisation par création d'un cheminement doux le long de la rue Principale et rénovation de l'éclairage public	2021-2022	OUI	240.000 € ht	Néant	Demande d'aide prévue : Europe (AAP FEADER Service de base)
25	Liaison douce Soultzeren-Stosswihr	À déterminer	Soultzeren	Création d'une liaison douce reliant la sortie de Stosswihr à l'entrée de Soultzeren	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
26	Rénovation du pont piétonnier	Stosswihr	Stosswihr (chemin de Saegmatt)	Réhabilitation du pont piétonnier qui emjambe la Petite Fecht et qui est utilisé journalièrement par les écoliers pour se rendre à l'école d'Ampfersbach.	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
27	Sécurisation routière et piétonnière de l'accès vers Ampfersbach	Stosswihr	Stosswihr (Route de la Schlucht)	Travaux de sécurisation	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
28	Liaison d'itinéraires cyclables	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Jonction à créer pour relier les 2 itinéraires cyclables de la zone commerciale et artisanale et de Munster-Gunsbach	2022-2023	OUI	40.000 € ht	Néant	Demandes d'aide prévues : État (DSIL) + recherche d'aides à approfondir
29	Aménagement de la rue de la Gare	Gunsbach	Gunsbach	Axe principal donnant accès de la gare de Griesbach / Gunsbach au village de Gunsbach et à la Maison du Fromage. L'opération combine des travaux d'amélioration des réseaux eaux pluviales / assainissement et la création de trottoirs dont un pour l'accès des PMR.	2021-2022	OUI	220.000 € ht	Néant	
30	Création de la passerelle d'accès doux à la Maison du Fromage depuis la gare de Griesbach / Gunsbach et son cheminement	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Gunsbach	Création d'une passerelle d'accès à la Maison du Fromage pour piétons + cycles côté village de Gunsbach et la gare Griesbach / Gunsbach	2022-2023	NON	200.000 € ht	Néant	
31	Création de la passerelle d'accès à Munster et son sentier mobilité douce sur le site de la Maison du Fromage	Syndicat Mixte de la Fecht Amont	Munster + Gunsbach	Partenariat CCVM et Syndicat : parallèlement au projet de construction d'une turbine, création d'un sentier de mobilité douce en tout-venant et d'une passerelle sur la Fecht pour rejoindre l'itinéraire cyclable existant côté Munster et son camping	2021- 2022	OUI		Néant	
32	Création d'une aire de co-voiturage à proximité de la gare de Wihr-au-Val	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Wihr-au-Val	Réalisation de travaux d'aménagement après acquisition du foncier	Achat terrain 2022 Réalisation 2023	NON	Non déterminé	Néant	
33	Schéma et mise en place de bornes de recharge électrique (cycles + véhicules motorisés)	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Recensement à réaliser suivant les besoins du quotidien et du développement touristique	2022	NON	Non déterminé	Néant	
34	Plan de mobilité simplifiée	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Réflexion à initier dans le cadre de la prise de compétence organisation de la mobilité	À déterminer	À déterminer	Non déterminé	Néant	
<b>Tourisme et culture</b>									
35	Modernisation du camping	Mittlach	Haut-Mittlach	Travaux d'adaptation au contexte actuel (raccordement à la fibre, installation de mobil-home) et de rénovation globale (extension du réseau d'assainissement, accessibilité...)	Réflexion 2022 Travaux envisagés par phases	NON	Non déterminé	Néant	
36	Requalification de la salle des Fêtes en pôle culturel et de loisirs	Ville de Munster	Munster	Travaux de restructuration et de rénovation thermique. Optimisation des pratiques associatives et culturelles.	Mission d'AMO : 2021	NON	2 à 3 M € ht	Néant	Piste Europe (AAP FEDER REACT-EU) Piste Europe en attente du futur FEDER

37	Réenchantement de la scénographie à la Maison du Fromage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Gunsbach	Renouvellement des expositions et des espaces scénographiques pour une attractivité renforcée des publics	Réflexion 2022 Travaux 2023	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
38	Création d'un rucher-école sur le site de la Maison du Fromage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster / Gunsbach	Contact avec les apiculteurs / projet de valorisation de la production apicole de la vallée	2022	OUI	120.000 € ht	Néant	Demandes d'aide prévues : CeA (AAP GERPLAN) + recherche d'aides à approfondir Piste Europe en attente du futur FEDER
39	Création d'un pressoir sur le site de la Maison du Fromage	À définir	Munster / Gunsbach	Contact établi avec le Parc et un porteurs de projet privé	2023-2024	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
40	Extension de la salle de restauration de la Maison du Fromage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster / Gunsbach	Souhait de l'exploitant actuel (est en convention temporaire). À confirmer lors du prochain contrat.	2023-2024	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
41	Valorisation scénographique de l'ancienne turbine hydraulique de la Maison du Fromage - Phase 1 : Restauration du bâti	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster / Gunsbach	Présence sur le site de la Maison du Fromage d'un petit édifice contenant l'ancienne turbine. Programmé en 2 étapes : 1 - Restauration du bâti pour préserver la turbine nécessité (restauration toiture et fermeture des porte et fenêtre) 2 - Mise en valeur touristique	2021-2022	OUI	55.000 € ht	Néant	Recherche d'aides pas encore réalisée Piste Europe en attente du futur FEDER
42	Transfert de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster en site central et vitrine	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Projet corrélé à celui de la Ville de Munster relatif aux bâtis historiques (Couvent+Batial)	Réflexion : 2021 Travaux : 2022-2023	OUI	900.000 € ht	Néant	Demandes d'aide prévue : Europe, État, Région et CeA Piste Europe en attente du futur FEDER
43	Climatisation de la salle de l'Espace culturel Saint-Grégoire	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Besoin exprimé par les usagers et par le délégataire de l'activité cinématographique	2021-2022	OUI	50.000 € ht	Néant	Demandes d'aide prévue : CNC et Région
<b>Agriculture, économie et nouvelles technologies</b>									
44	Rénovation d'une ancienne marcarie	Stosswihr	Stosswihr	Réfection de la toiture pour préserver à la fois un élément caractéristique du patrimoine agricole de la vallée et son usage actuel (stockage matériel de l'agriculteur)	À déterminer	NON	Non déterminé	Néant	Échange oral avec service GERPLAN de la CeA
45	Création et équipement d'un centre de chiens d'experts en recherche, médical et défense	portage privé : EMP Trained Dog	Wihr-au-Val	Projet d'acquisition d'une ancienne friche hôtelière pour création d'un centre avec des chiens experts. Travaux d'adaptation et d'équipement.	2021-2022	OUI	120.000 € ht	?	<i>Demande d'inscription en PTRTE par Mme Denise BUHL, Conseillère régionale</i>
46	Réhabilitation de friche industrielle (usine rue du Village)	Soultzeren et Établissement Public Foncier d'Alsace	Soultzeren	Achat, déconstruction/dépollution	Non déterminé	NON	chantier estimé à 462 000 € HT par l'EPF sans l'achat	Néant	
47	Reconversion de l'ancien bâtiment d'école - Phase 2 : Création d'un commerce de proximité	Sondernach	Sondernach	2e axe de reconversion des locaux de l'école. Étude en cours	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
48	Aménagement du 2 <sup>e</sup> étage de la "Grange" à vocation économique	Hohrod	Hohrod	Travaux d'aménagement intérieur	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
49	Mise en œuvre d'un dispositif type OCM	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Après le succès et les retombées très positives de 2 OCM, souhait de la CCVM de poursuivre ce type de dispositif. Besoin de l'accord de la Région qui a la compétence	2021-2023	OUI	100.000 € / an	Contact avec la Région	Suite à la disparition du dispositif OCM à l'échelle nationale ( 2019), les modalités de soutien ont évolué : dispositif de la Région pour Munster (Petites Villes de Demain) -> pose le problème du soutien de la dynamique sur l'ensemble du territoire intercommunal
50	Création d'un Click & Collect	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Création sur Munster d'un espace dédié à la vente par Internet de commerçants, artisans et producteurs de la vallée	2023	NON	Non déterminé	Néant	
51	Restructuration de la Place du Marché	Ville de Munster	Munster	Étude urbaine de la Place du Marché à élargir aux rues adjacentes. Mise en place d'opérations d'urbanisme éphémères pour tester de nouveaux usages.	En parallèle avec travaux Couvent / batial	NON	2 M € ht	Néant	
52	Aménagement paysager des ZAI	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster + Gunsbach + Soultzbach	Vise l'amélioration qualitative visuelle des ZAE	2023	NON	Non déterminé	Néant	
53	Uniformisation de la signalétique des ZAI	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster / Gunsbach + Metzeral + Wihr-au-Val / Soultzbach	Harmonisation de la signalétique des différents site de ZAE de la Vallée	2022	OUI	60.000 € ht	Néant	Recherche d'aides pas encore réalisée
54	Aménagement paysager du rond-point d'entrée de ville	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Point visuel majeur en entrée de Ville de Munster, le rond-point mérite un aménagement mettant en valeur les atouts économique-touristiques de la vallée et de la Ville	2023	NON	50.000 € ht	Néant	Demande d'aide prévue : Europe (AAP FEADER Service de base)
55	Requalification de friche industrielle et création d'une nouvelle ZAI (site du Hammer)	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Le foncier pour l'activité économique sur la vallée devient une "denrée rare". Présence de friches industrielles mais qui sont aujourd'hui propriétés privées. Dans un premier, phase de négociation pour l'acquisition du site du Hammer.	Négociation dès 2021	NON	Non déterminé	Néant	

56	Démantèlement du réseau câblé	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Couverture de la vallée par la fibre optique en cours (2018-2022) : ancien réseau câblé devenu obsolète et inutilisé à démanteler.	2022 - 2023	OUI	1 M € ht (hors coût supervision)	Néant	Coût travaux 1 M € ht + recours à un superviseur fin connaisseur de l'ancien réseau câblé dans la vallée
<b>Sport et loisirs</b>									
57	Rénovation du mur d'escalade indoor	Ville de Munster	Munster	Travaux de modernisation et adaptation pour l'accès aux personnes porteuses de handicap	2021-2022	OUI	150.000 € ht	Région et ?	
58	Sécurisation du stade de football	Gunsbach	Gunsbach	Protection du site contre les incivilités	2023	NON	29.000 € ht	Néant	
59	Colline sportive	À déterminer	Muhlbach	Projet de loisirs de pleine nature analysé dans l'étude réalisée en 2018 "Développement économique et touristique de la commune de Muhlbach-sur-Munster". Contact avec un porteur privé en cours.	Non déterminé	NON	Enveloppe estimée par le BE : 9,7 M € ht	Néant	
60	Développement de l'attractivité du centre nautique intercommunal La Piscine	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Projet d'envergure développé par phases. Vise la modernisation de l'équipement, l'amélioration énergétique, le développement des espaces bien-être et remise en forme, l'extension et les aménagements ludiques pour le jeune public et les scolaires	Phase 1 : 2018-2021 Phase 2 : 2021-2022	OUI	3,21 M € ht	État - Région - Département/CeA	Aides obtenues phase 1 : - État (Contrat ruralité) : 300 000 € - Département (PDT) : 255 000 € Souhait de la Région de se positionner sur la globalité du projet
61	Tanet, station nature et découverte - Phase 1 : Projet global de sensibilisation et d'activité de pleine nature	Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges	Soultzeren	Création d'une offre sportive supplémentaire de moyenne montagne. Vise un public familial habitué à la pratique sportive de bon niveau. Concilie activité physique et découverte du cadre naturel exceptionnel du massif vosgien. Intégration d'une Via ferrata dans le projet global	Réflexion et étude de faisabilité en cours. Réalisation en 2022	OUI	200.000 € ht	Néant	Demandes d'aide prévues : Europe, Commissariat du Massif des Vosges, CeA Piste Europe en attente du futur FEDER
62	Création de nouveaux circuits cyclo et VTT	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Création de circuits supplémentaires cycles et VTT de niveau aisé pour un public familial	2022-2023	NON	Non déterminé	Néant	
63	Aménagement ludique 4 saisons de la station du Schnepfenried - Phase 1 : mise en place d'un tapis roulant été / hiver	Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de Montagne de la Vallée de Munster / Hautes Vosges	Sondernach	Développement des activités familiales sport-loisirs programmée par phase sur ce site. Mise en place d'un équipement ludique toutes saisons issu de l'étude réalisée lors des travaux de remplacement du téléski débutant en 2017.	Réflexion 2021 Réalisation 2022	OUI	360.000 € ht	Montage du dossier en cours	Demande d'aide prévue : Europe (AAP FEADER Service de base)
64	Rénovation du COSEC	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Travaux de mise aux normes accessibilité (douches, WC, tribune) + restauration bâti ancien (isolation toiture, zinguerie...)	Étude en 2022 AO + travaux : 2023-2024	NON	Non déterminé	Néant	Piste Europe en attente du futur FEDER
65	Création d'une aire de jeux	Metzeral	Metzeral	Aménagement d'une aire de jeux au cœur du village	2022	OUI		Montage du dossier en cours	Demande d'aide prévue : Europe (AAP FEADER Service de base)
66	Création d'une aire de jeux	Hohrod	Hohrod	Aménagement d'une aire de jeux à proximité de la MAM et au cœur du village	2021	OUI	19.425 € ht	CeA	Notification de la CeA (40%) Réorientation potentielle sur Europe (AAP FEADER Service de base)
<b>Éducation et services à la personne</b>									
67	Élaboration d'une politique linguistique (dialecte / allemand)	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Vallée de Munster	Définition d'une politique de soutien au dialecte alsacien encore très pratiqué dans la Vallée et de son apprentissage par les plus jeunes	2022-2023	NON	Non déterminé	Néant	
68	Construction d'un internat	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Acquisition des terrains et mise à disposition à la Région	2022	OUI	Non déterminé	Néant	
69	Reconversion de l'ancien bâtiment d'école - Phase 1 : Création d'une MAM	Sondernach	Sondernach	Suite à la fermeture de l'école en 2019, projet de reconversion des locaux en 2 axes : 1 - Création d'un Maison des Assistantes Maternelles 2 - Création d'un commerce de proximité avec terrasse	2021	OUI	340.000 € ht (estimation ADAUHR)	CeA	Autres demandes de subvention prévues : CAF Réorientation potentielle sur Europe (AAP FEADER Service de base)
70	Construction d'un périscolaire et remise à niveau de l'école maternelle	Wihr-au-Val	Wihr-au-Val	Construction d'un accueil périscolaire en extension de l'école maternelle et rénovation énergétique de l'école maternelle complétés par des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et électriques	2021-2022	OUI	1.258.000 € ht	CeA + État (DSIL) + CAF + Région/ADEME (Climaxion) + Agence de l'eau	
71	Réhabilitation de l'ancien presbytère protestant	Stosswihr	Stosswihr	Projet de reconversion de ce bâtiment à tiroirs : une MAM, un périscolaire et des logements locatifs. Installation d'une chaufferie aux pellets + 1 borne de recharge pour véhicule électrique	Travaux 2022-2023	OUI	1.603.850 € ht	Néant	Validation du projet par le CM le 24/06/21. Dépôt du PC prévu cet été 2021.
72	Refection de la toiture du Multi-Accueil "À petits Pas"	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Munster	Résorption des problèmes d'étanchéité et d'évacuation des eaux de pluie (toiture plate)	2021	OUI	32.000 € ht	CAF	
73	Transfert de la mairie dans le bâtiment de l'école primaire	Soultzeren	Soultzeren	600 m² disponibles, estimation ADHAUR transfert et travaux d'aménagement 1 000 000 €, isolation thermique du bâtiment, mise en place d'une chaufferie plaquette bois pour la totalité du bâtiment	Non déterminé	NON	1 M € ht (hors chaufferie)	Néant	

74	<a href="#">Création d'une nouvelle place devant la mairie</a>	Breitenbach	Breitenbach	Acquisition d'un ancien bâtiment en 2019 pour démolition et création de la Place devant la mairie avec meilleure intégration du cheminement de la voie Verte et sécurisation du cheminement d'accès des écoliers + création de places de stationnement	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
75	<a href="#">Réaménagement de la place de la mairie - Phase 2</a>	Metzeral	Metzeral	Travaux de réorganisation et adaptation des fonction de la place, modernisation du parc d'éclairage (éclairage LED)	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
76	<a href="#">Démolition de bâti dégradé et construction d'une salle polyvalente</a>	Metzeral	Metzeral	Projet en 2 temps : 1- Démolition d'une barre de logements vétustes 2- Construction de la nouvelle salle polyvalente	Non déterminé	NON	Non déterminé	Néant	
77	<a href="#">Restauration et conversion des bâtiments historiques du "Batial" et du "Couvent"</a>	Ville de Munster	Munster	Réhabiliter la friche de l'ancien couvent et du batial. Définir les occupations : OTVM, tiers-lieu, commerces...	Étude programmation : 2021	NON	Non déterminé	Néant	



Communauté de communes de la Vallée de Munster

# Bilan d'attractivité de Munster

Phase I. Le diagnostic

---

## Sommaire

---

<b>Etape I.</b> Données de cadrage	<b>Page 3</b>
<b>Etape II.</b> Analyse de la fonction économique et commerciale	<b>Page 6</b>
<b>Etape III.</b> Analyse des fonctions Services	<b>Page 15</b>
<b>Etape IV.</b> Analyse de la fonction Habitat	<b>Page 18</b>
<b>Etape V.</b> Analyse de la fonction Attractivité urbaine & identité	<b>Page 27</b>
<b>Etape VI.</b> Synthèse et bilan stratégique	<b>Page 36</b>

---





Partie 1

# Données de cadrage

16

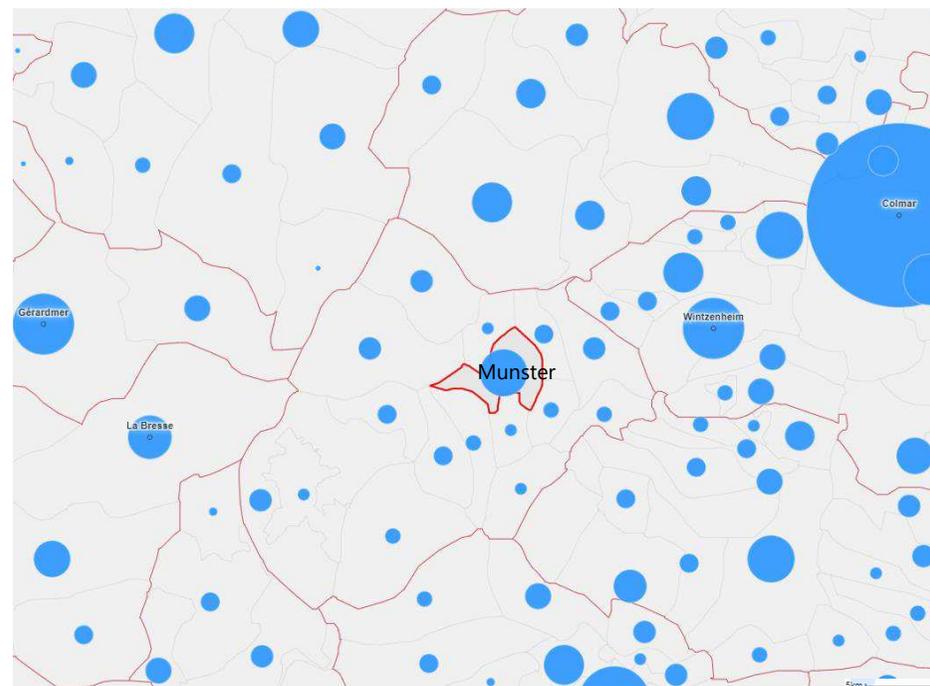
**Munster constitue la commune la plus peuplée de la CC de la Vallée de Munster.** Celle-ci regroupe 16 communes représentant 16 228 habitants en 2016. Munster se positionne en bordure de la D417, en entrée de vallée.

16 228

Le bassin de vie est le plus petit territoire défini par l'Insee sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. **Le bassin de vie et la communauté de communes sont sur le même périmètre.**

Territoire	Population (2016)
Ville de Munster	4 560
Bassin de Vie de Munster	16 228
CC de la Vallée de Munster	16 228

### PÉRIMÈTRE DE BASSIN DE VIE



-6,2%

La communauté de communes de la Vallée de Munster est **en déprise démographique**, de façon beaucoup plus accentuée sur Munster (-6,2%) que sur les autres communes (-1,3%).

34,4%

Munster connaît un **vieillessement** marqué de sa population plus important que l'intercommunalité avec 34,4% d'habitants de plus de 60 ans, en hausse de 5 points en 5 ans.

19072€

La **médiane des revenus** par unité de consommation sur Munster est inférieure de 10% par rapport à la situation intercommunale et 14% par rapport à la situation départementale.

40,1%

Les ménages **d'une seule personne** progresse également fortement (40%, +3 points) en cohérence avec la vieillissement de la population et requestionne le besoin en petits logements.

129

Avec des indicateurs **d'emplois** supérieurs à 100, Munster attire des actifs de l'extérieur. Pour autant l'emploi a significativement baissé en 5 ans (-8%).

## ELEMENTS A RETENIR

Un vieillissement marqué de la population avec un développement de petit ménage qui interroge sur le enjeu d'habitat, en lien avec la forte vacance.

	Munster		CC de la Vallée de Munster		Haut Rhin	
Population 2016 (Insee 2019)	4 560		16 228		762 743	
Population 2011	4 864		16 687		753 056	
Evolution 2011-2016	-6,2%		-2,8%		+1,3%	
	2011	2016	2011	2016	2011	2016
% personnes de 60 ans et plus	29,3%	34,4%	25,9%	29,8%	22,4%	25,0%
% personnes <15 ans	17,0%	14,5%	17,2%	15,6%	18,4%	18,0%
Médiane des revenus par UC 2015	19 072 €		21 234 €		22 283 €	
Nb ménages 2016 (Evolution des ménages 11-16)	2 141 -1,0%		7 219 1,6%		328 793 +3,7%	
% ménages personne seule 2016	37,2%	40,1%	28,9%	31,1%	30,9%	32,4%
% ménages familles avec enfant(s) (parmi nb ménages) 2016	32,4%	29,1%	37,0%	34,0%	38,7%	37,4%
% ménages emménagés <5 ans 2016	32,6%		23,1%		30,0%	
Nb emplois 2016 (et évolution depuis 2011)	2 194 -8,0%		4 068 -5,8%		280 200 -2,3%	
Indicateur de concentration d'emplois 2016 (nb emplois/actifs occupés)	128,2	129,1	58,7	57,3	89,7	88,6
Taux de vacance en logements (et évolution depuis 2011)	12,6% +5,6%		8,8% -4,5%		9,0% +10,1%	

Source : données Insee 2018, recensement 2016

35,4  
M€

L'analyse théorique de l'influence touristique s'appuie sur deux principales informations :

- Le nombre de **nuitées** touristiques en hébergement marchand à l'échelle de la Vallée de Munster issues de la taxe de séjour soit **411 779 en 2018** (Données OT de la Vallée Munster).
- Le nombre de résidences secondaires et logements occasionnels : 1741 soit **17,7% des logements de la communauté de communes**.

Ces données sont converties en dépenses commercialisables et comparées à la population permanente.

En moyenne, l'activité touristique en hébergement et en résidences secondaires est estimée à un chiffre d'affaires de 35,4 M€ pour les commerces et les services du territoire de la Vallée de Munster.

20%

Cet apport représente près de 20% de l'activité totale à l'échelle de la communauté de communes. A noter que ce poids ne tient pas compte de la clientèle de passage qui ne séjourne pas sur le territoire de la Vallée de Munster.

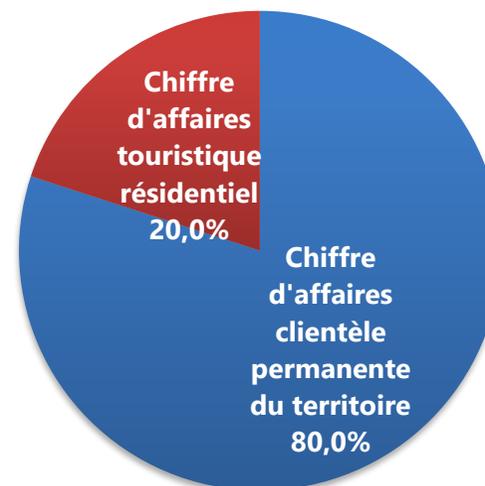
1138

Pour la commune de Munster, le marché touristique correspond à une activité générée par environ **1138 habitants supplémentaires à l'année**.

#### MARCHÉ POTENTIEL SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE MUNSTER

	Marché touristique
Alimentaire	11 624 854 €
Équipement de la personne	1 468 368 €
Équipement de la maison	2 732 940 €
Culture-loisirs	2 083 308 €
Autres	17 493 285 €
<b>Total</b>	<b>35 402 756 €</b>

#### POIDS DE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE SUR LA VALLEE DE MUNSTER





Partie 2

# Analyse de la fonction économique et commerciale

75%

Munster compte **132 commerces** dont les **trois quarts** sont implantés en centre-bourg. La filière CHR (café-hôtel-restaurant) domine l'activité avec 28 établissements juste devant les services. Le nombre de commerces a progressé depuis 2013 (étude ODESCA) avec **14 commerces** en plus notamment en alimentaire et en service. Seul le secteur culture-loisirs a baissé.

35% des commerces se sont installés depuis moins de 5 ans (76% ont choisi le centre-ville), confortant l'intérêt du centre-ville pour les investisseurs.

10%

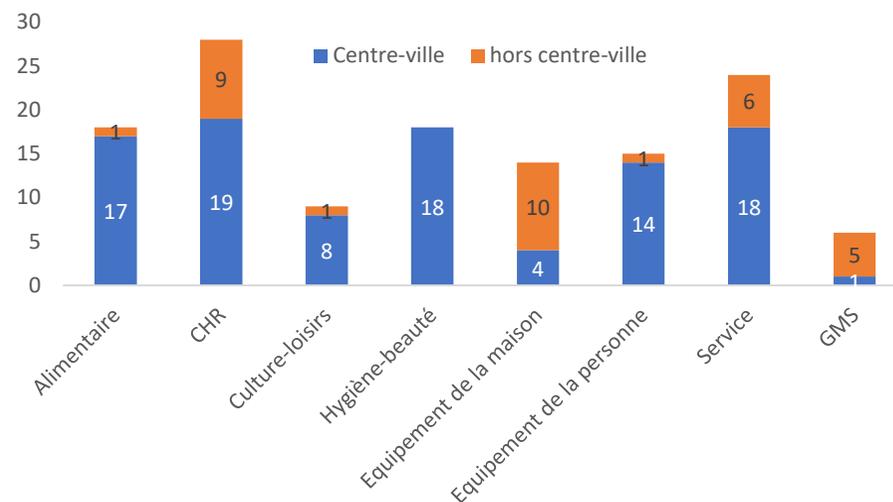
Munster conserve une offre variée avec une représentation de toutes les filières commerciales. La filière **alimentaire** est toujours aussi bien représentée (10%) et le poids des services progresse.

30%

Le **taux de diversité\*** commerciale traditionnelle sur la commune atteint 30%. Ce taux traduit la vocation commerciale et donc son rayonnement à l'échelle de sa zone de chalandise. Ce taux reste élevé et confirme le rayonnement de Munster au minimum à l'échelle de la communauté de communes.

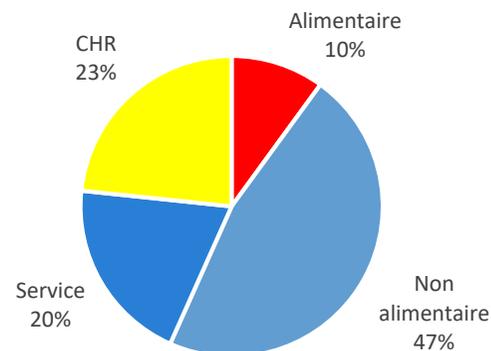
\*Taux de diversité commerciale traditionnelle : *Nombre de commerces en équipement de la personne et de la maison sur l'ensemble des commerces (hors services, GMS et automobile)*

### RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE



Source : fichier CCI – Novembre 2019

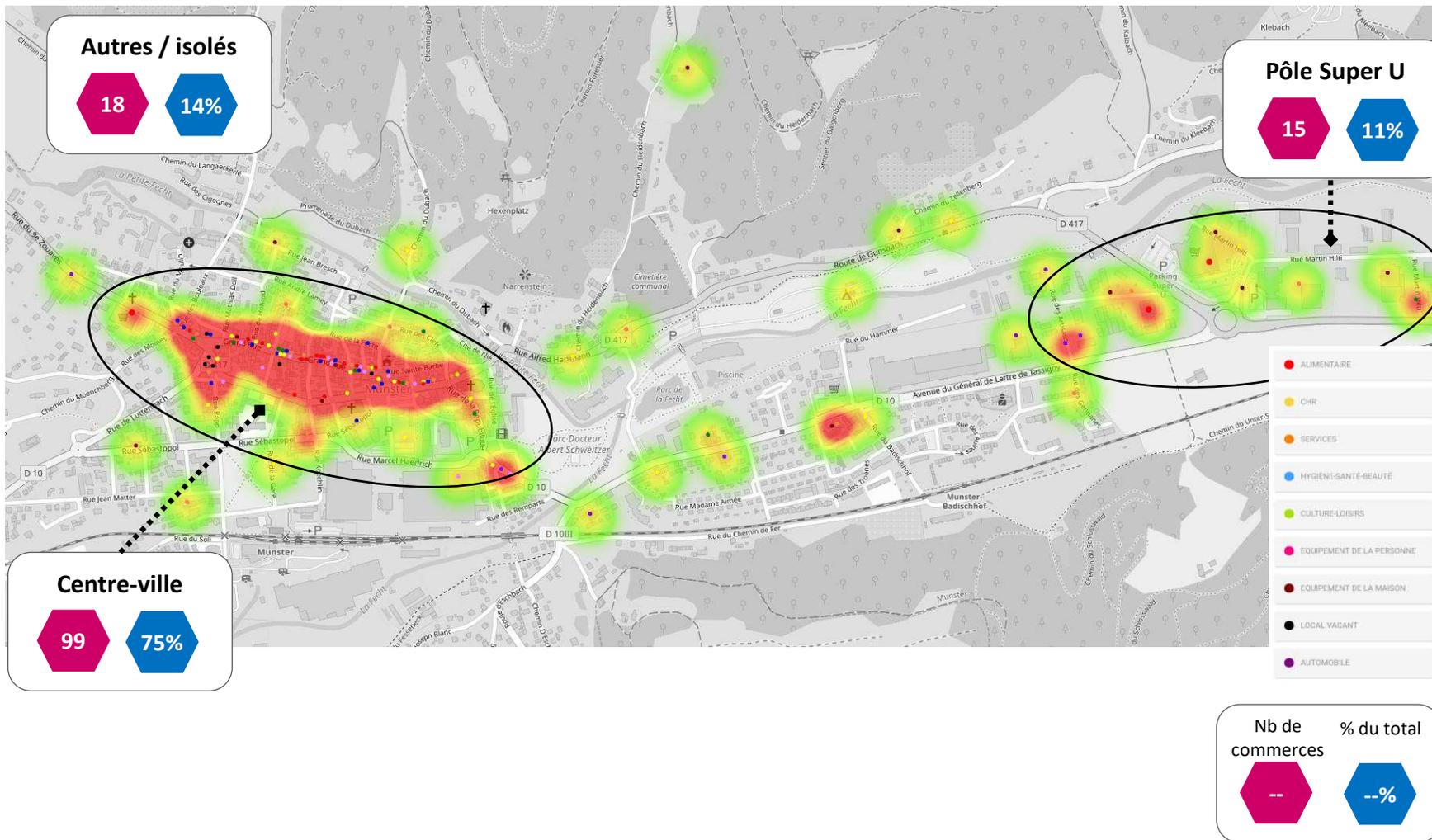
### RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE PAR GRAND SECTEUR (HORS GMS)

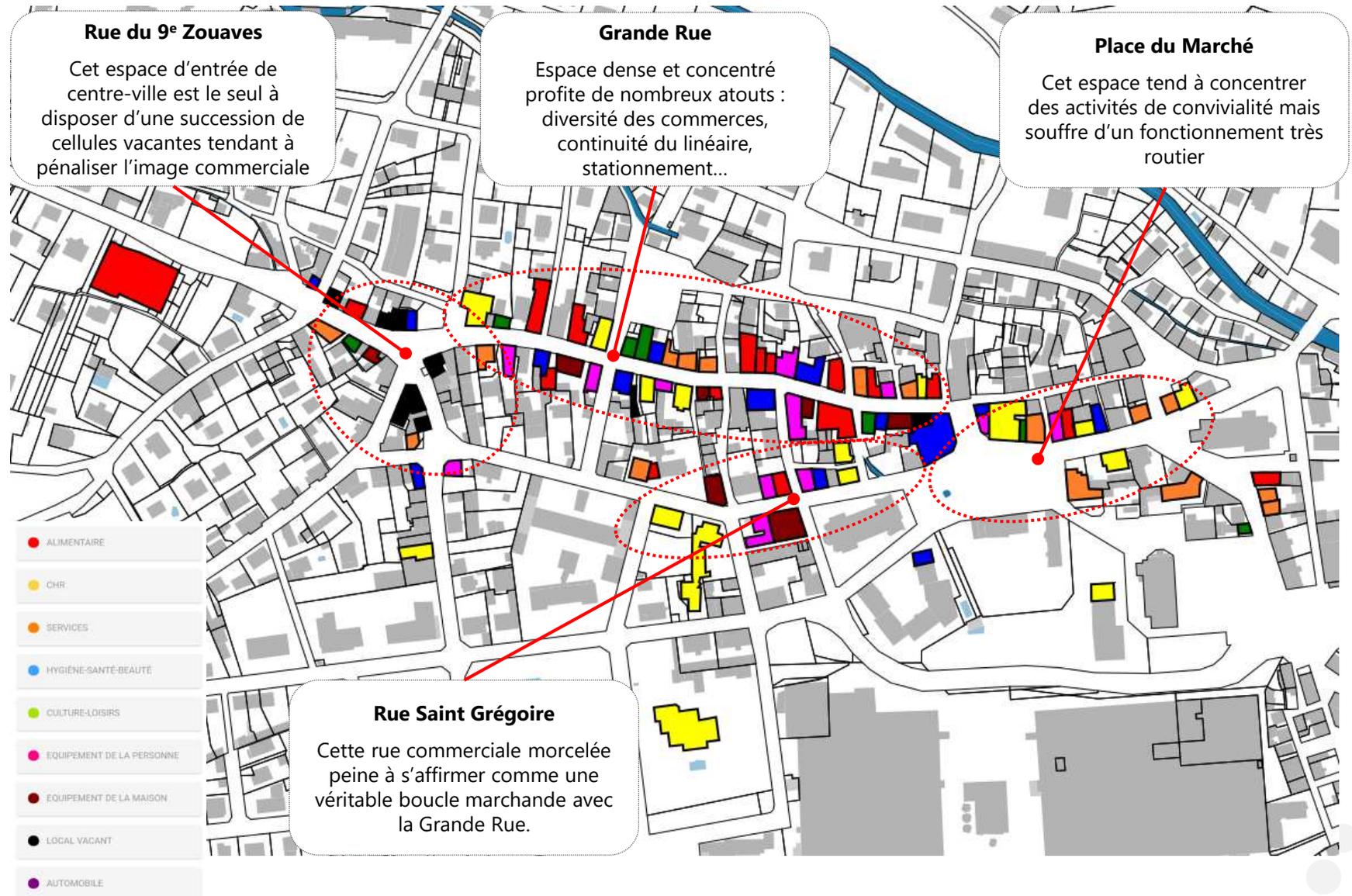


Source : analyse fichier CCI, repérage terrain

# La structure de l'offre commerciale de Munster

## Spatialisation de l'offre globale





3,95

La densité commerciale permet d'apprécier l'adaptation de l'offre traditionnelle au potentiel de population de proximité. Pour appréhender la situation de Munster, il est nécessaire d'intégrer l'influence touristique sur la base du calcul de lits touristiques. **Ainsi le potentiel de population équivalent habitant permanent passe de 4 560 à 5 698.**

3,95

Sur la base de ce potentiel, la densité alimentaire varie entre 3,95 commerces alimentaires pour 1000 habitants sur la base de la population permanente à 3,16 en intégrant l'influence touristique. Malgré cette correction, les densités alimentaires sont élevées, signe de l'influence de Munster au-delà de la commune.

9,83

C'est surtout en non alimentaire que la vocation de Munster apparaît plus étendue avec une densité globale deux à trois fois plus élevées que notre référentiel. Cette analyse confirme l'importance de la zone de chalandise qui peut s'apparenter au bassin de vie.

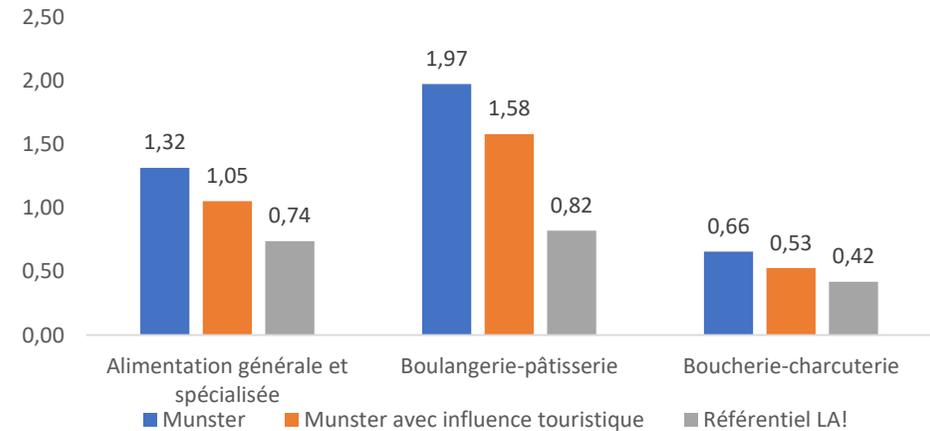
2

Précisons que Munster accueille deux marchés le samedi matin organisé sur la place du même nom. Le mardi, elle accueille 10 commerçants ambulants et le samedi entre 30 et 40.

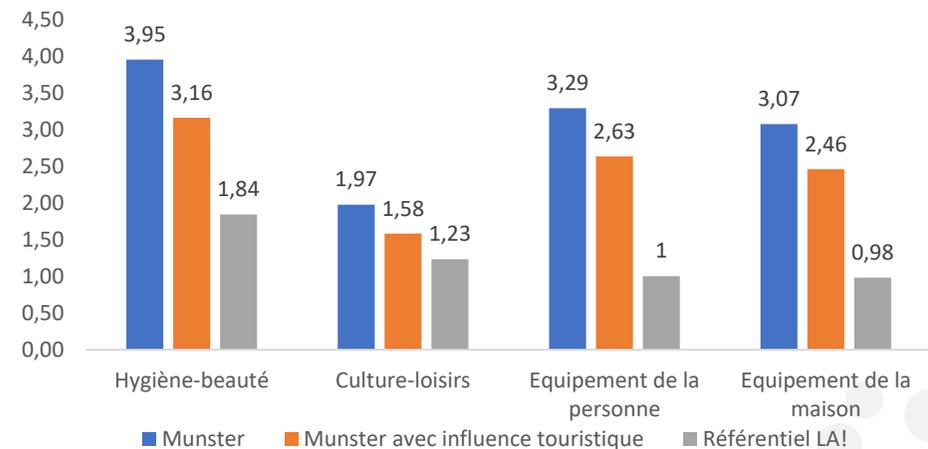
#### ELEMENTS A RETENIR

Un équipement commercial non alimentaire qui illustre la vocation commerciale historique de Munster sur un territoire rural étendu.

DENSITE DE L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE **ALIMENTAIRE**  
NOMBRE DE COMMERCES POUR 1000 HABITANTS



DENSITE DE L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE **NON ALIMENTAIRE**  
NOMBRE DE COMMERCES POUR 1000 HABITANTS

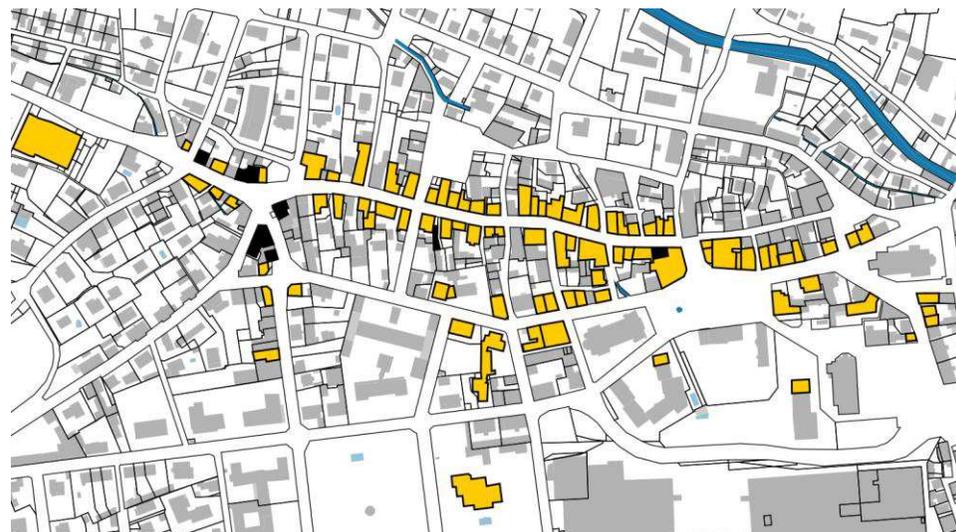


8,3%

On recense **seulement 9 cellules** commerciales vacantes sur le périmètre du centre-ville. Rapporté au nombre de locaux sur ce même périmètre (99), **le taux de vacance s'établit à 8,3%**, soit un taux faible par rapport aux moyennes habituellement observées (10-12%) et comparable au volume observé en 2013 (7 cellules vacantes). Cette vacance est principalement concentrée en entrée de ville, sur la rue de 9<sup>e</sup> Zouave et sur la Grande Rue.



### SPATIALISATION DE LA VACANCE COMMERCIALE SUR LE CENTRE-VILLE



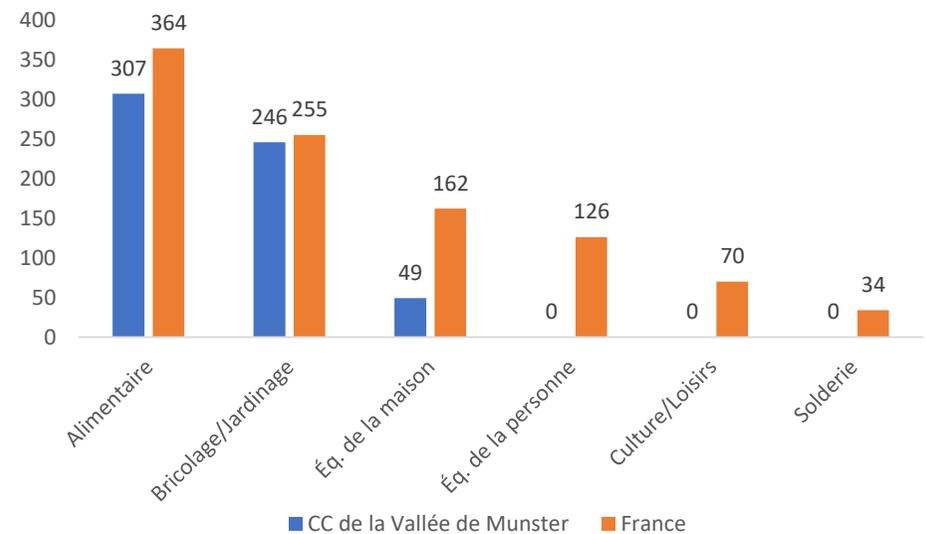
REPERAGE TERRAIN – Juillet 2019





Les densités en grandes et moyennes surfaces apparaissent **globalement inférieures** aux moyennes nationales à l'échelle de la Communauté de communes. Seul le secteur du bricolage et du jardinage atteint la moyenne nationale. Reste qu'à travers ces enseignes, Munster conforte sa vocation commerciale sur le secteur du bricolage, du jardinage et en électroménager. On notera l'absence de GMS en équipement de la personne, culture/loisirs et solderie.

DENSITÉS EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES



120

L'association GREGO a vocation à fédérer les commerçants de l'ensemble de la Vallée de Munster. Elle est présidée depuis 3 ans par Pierre Deloge. Elle réunit **120 adhérents** dont 40% sont de Munster. La cotisation est fixée à **80 €/an**. L'association est financée via le pourcentage prélevé sur les chèques cadeaux, une subvention de la ville de Munster, la seconde phase du FISAC et, jusqu'à 2019, le guide pratique de la Vallée de Munster, réalisé en collaboration avec l'office du tourisme. L'association bénéficie d'un manager du commerce (20h). L'association dispose d'un **système de fidélisation** historique qui a évolué en 2016 sous forme de carte électronique avec la société Adelya (6500 porteurs et 25 commerçants adhérents).

## Actions

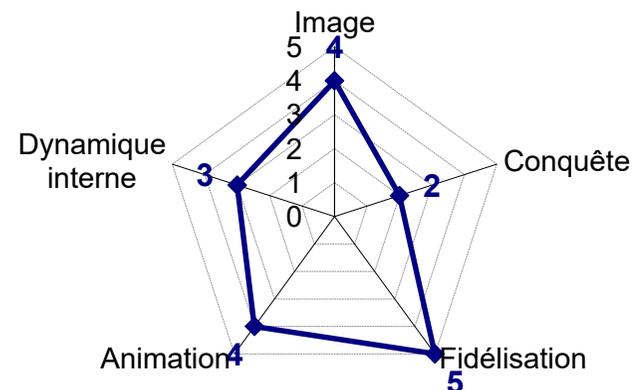
Principales actions réalisées :

- Fêtes calendaires, doublement du cagnottage sur la carte de fidélité, fermeture de la Grande Rue,
- Edition tous les 3 mois d'un magazine à 12 000 exemplaires.
- Chèques cadeaux autogérés.
- Site Internet et application (carte de fidélité)

## ELEMENTS A RETENIR

L'association de commerçants de Munster bénéficie d'une forte ancienneté et d'un dynamisme constant lié à un programme d'action dense. De nouveaux outils (chèque cadeaux, carte électronique, application...) ont permis de s'adapter aux nouvelles pratiques. L'objectif est de poursuivre le déploiement de ces nouveaux outils.

## BILAN DE FONCTIONNEMENT



## SITE INTERNET



GREGO  
les artisans et commerçants  
de Munster et de ses vallées



573 personnes suivent la page  
549 aiment

Une offre commerciale  
diversifiée notamment  
en non alimentaire qui

illustre la  
vocation  
commerciale  
étendue de  
Munster

Une activité commerciale  
de centre-ville **dense**  
marquée par une  
très faible  
vacance  
commerciale

Une dynamique  
associative remarquable  
au travers des  
différents outils  
portés par  
**GREGO**



Partie 3

# Analyse des fonctions services

43

La commune de Munster compte 3 pharmacies, 1 laboratoire d'analyse médicale, 1 hôpital et 43 professionnels de santé (hors infirmiers) dont :

- 7 médecins généralistes
- 10 dentistes
- 8 kiné
- 4 ostéopathes
- 3 orthophonistes
- 3 pédicure-podologues
- 2 psychologues
- 1 dermatologue
- 1 homéopathe
- 1 sage femme
- 1 gynécologue
- 1 ophtalmologiste
- 1 pédiatre

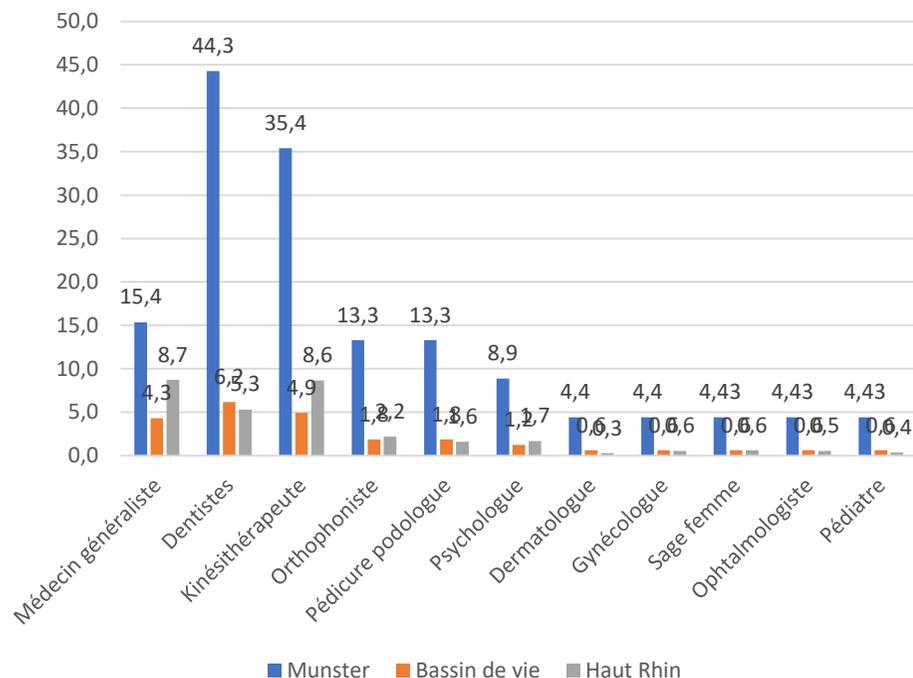
71%

Au regard de la population communale et comparativement aux densités départementales, Munster est particulièrement bien dotée pour répondre à une large partie de la communauté de communes. Actuellement, **71% des professionnels de santé sont implantés dans le centre-ville**. Ce taux important participe à la dynamique de fréquentation des commerces.

#### ELEMENTS A RETENIR

Munster s'affirme comme un pôle de santé avec une offre en professionnels particulièrement diversifiée et bien concentrée en centre-ville. Le renouvellement de la profession s'est plutôt bien engagé excepté pour les spécialistes (ophtalmologiste, pédiatre, gynécologue).

DENSITÉ EN PROFESSIONS MÉDICALES LIBÉRALES (pour 10 000 habitants)



6

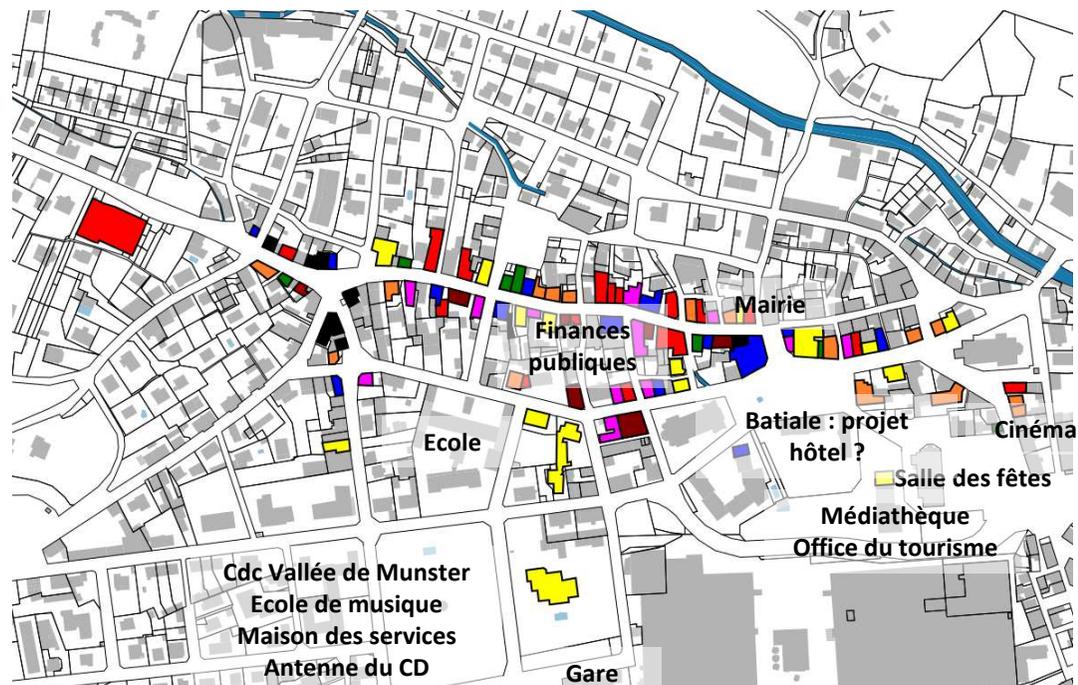
La commune compte **au moins 6 équipements publics** structurant générateurs de flux en centre-ville dont le bâtiment de la communauté de communes qui regroupent à lui seul plusieurs services publics (école de musique, maison des services, antenne du Département...).

La commune prévoit le confortement de ces équipements en centralité avec notamment la rénovation de la salle des fêtes, de l'office du tourisme et de la médiathèque.

Par ailleurs les bâtiments de la batiale et du couvent, situés face à la place du Marché (propriété communale), font l'objet d'un appel à projet pour la réalisation d'un hôtel associée éventuellement avec de l'habitat.

Batiale

**L'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS NON-MARCHANDS À L'ÉCHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE ET A PROXIMITÉ**



#### ELEMENTS A RETENIR

De nombreux équipements concentrés dans le cœur du bourg qui participent à l'animation de la centralité.



Partie 4

# Analyse de la fonction habitat

Caractéristiques et occupation du parc

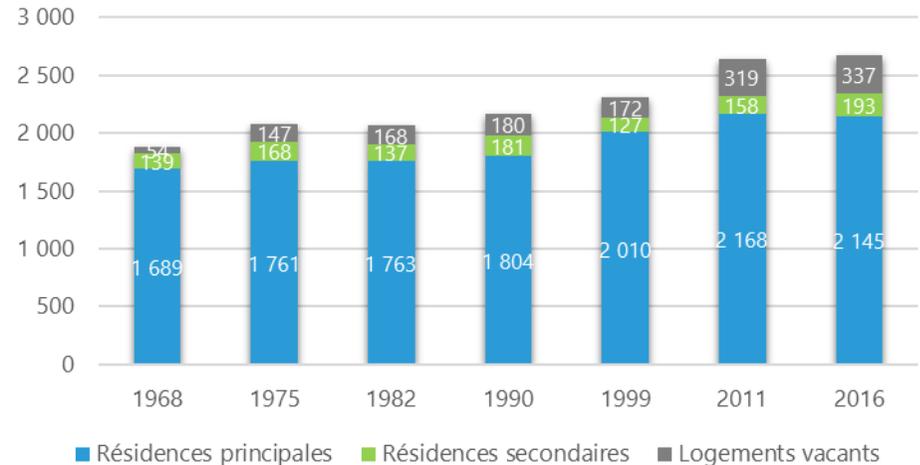
2145

**Le nombre de résidences principales comptabilisées sur la commune en 2016.** Ce volume a progressé de façon plus marquée les décennies 1990 et 2000 (+11% et +7,8%).

12,6%

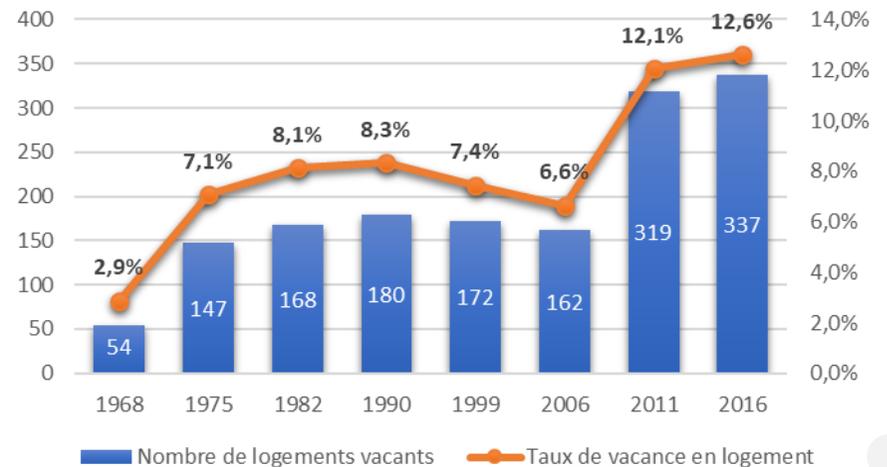
Le phénomène le plus marquant de ces dernières années est le développement **de la vacance de logements**, en baisse jusqu'en 2006, elle a doublé pour représenter désormais plus de 12% des logements, soit plus de 300 logements.

**EVOLUTION ET REPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS (INSEE 2016)**



Source : Insee

**EVOLUTION DE LA VACANCE DE LOGEMENTS**

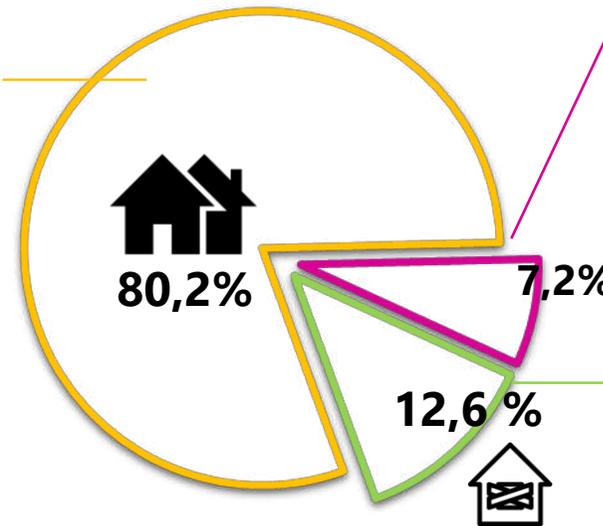


## 2145 résidences principales

35,6% de logements type Maisons  
 64,4% de logements type Appartements  
 46,0% de logements construits avant 1945  
 35,3% de logements construits entre 1946 et 1990  
 51,6% de logements de 4 pièces et plus

### Statut d'occupation :

44,6% de propriétaires occupants  
 36,2% de locataires privés  
 19,1% de locataires publics



## 193 résidences secondaires

55,4% de logements type Maisons  
 44,6% de logements type Appartements  
 23,8% de logements construits avant 1945  
 29,0% de logements construits entre 1946 et 1990  
 30,1% de logements de 4 pièces et plus



## 337 logements vacants

18,8% de logements type Maisons  
 81,2% de logements type Appartements  
 64,5% de logements construits avant 1945  
 28,1% de logements construits entre 1946 et 1990  
 29,9% de logements de 4 pièces et plus



## Analyse

Le parc de logements se caractérise par une part importante d'appartements (64% des résidences principales) signe d'une vocation locative forte à l'échelle de la Vallée. Le parc de logement reste assez ancien avec 46% construits avant 1945. Le parc est principalement constitué de **grands logements** (plus de la moitié des logements comptent 4 pièces ou plus). Au niveau de l'occupation du parc, les **locataires sont majoritaires (55%)**. Avec 337 logements vacants sur la commune le **taux de vacance atteint un niveau élevé représentant 12,6% du parc.**

DONNEES INSEE 2016

958

On recense **958 résidences principales occupées par leur propriétaire** pour 777 logements en locatif privé et 410 en locatif public.

46%

En moyenne, plus de la moitié **des logements sont des maisons** à l'échelle de la commune. Cette typologie d'habitat est logiquement plus représentée au sein du parc des propriétaires occupants (66%) contrairement au locatif : 8,3% de maisons au sein parc locatif privé et seulement 15% au sein du parc locatif public.

41,2%

La part de propriétaires occupants habitant un logement datant d'avant 1945, une part plutôt importante reflétant un parc de logements anciens.

74,6%

**74,6% du parc des propriétaires occupants sont des logements de 4 pièces et plus.** A l'inverse seulement 28% du parc locatif privé est catégorisé en 4 pièces et plus.

83,3%

**83,3% des propriétaires occupants** bénéficient d'une place de stationnement privative. Cette part reste élevée pour les locataires même si elle descend à 50%.

#### Structuration du parc des résidences principales (788 logements)



Parc des **propriétaires occupants**



Parc du **locatif privé**



Parc du **locatif public**

	Parc des propriétaires occupants	Parc du locatif privé	Parc du locatif public
Nombre de <b>logements</b>	958	777	410
Part des logements type <b>Maisons</b>	66,3%	8,3%	15,0%
Part des logements type <b>Appartements</b>	33,5%	91,6%	84,0%
Part des logements construits <b>avant 1945</b>	41,2%	54,1%	40,7%
Part des logements construits <b>de 1945 à 1990</b>	39,7%	25,3%	43,5%
Part des logements avec <b>place de stationnement</b>	83,3%	50,2%	74,2%
Part des logements <b>de 4 pièces et plus</b>	74,6%	27,7%	42,3%
Part des logements <b>de moins de 60 m<sup>2</sup></b>	9,4%	38,6%	21,0%

DONNEES INSEE 2016



Partie 4

# Analyse de la fonction habitat

Typologie du parc et besoins locaux

73%

**La part des logements jugés occupés convenablement au vu du nombre de personnes comptées dans le ménage soit plus de sept logements sur dix.** Ce taux plutôt faible traduit une forme de sous-occupation potentielle de certains logements.

27%

**La part des logements jugés sous occupés.** En effet, il s'agit de la part des logements de 4 pièces ou plus occupés par seulement 1 à 3 personnes. Ce taux traduit une forme d'inadaptation du parc aux besoins réels des ménages :

- 254 logements de 4 pièces et plus sont aujourd'hui occupés par des ménages d'une seule personne soit 11,8% du parc de logements.
- 274 logements de 5 pièces et plus sont aujourd'hui occupés par des ménages de 2 personnes soit 12,8% du parc de logements.

LA SOUS-OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS (INSEE 2015)

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes et plus
1 pièce	43	2	0	0	0	0
2 pièces	247	52	7	4	0	0
3 pièces	312	277	76	21	1	1
4 pièces	122	176	78	51	15	7
5 pièces	73	135	44	58	20	17
6 pièces	59	138	55	41	11	3

27%

Sous-occupation

0,6%

Sur-occupation

Source : données Insee 2018, recensement 2015

6

**La structuration des parcours résidentiels a connu de fortes évolutions ces dernières années.**

Auparavant, on l'estimait généralement en 3 étapes : une première location souvent seul, une deuxième location en couple puis un achat en couple également. Aujourd'hui avec un desserrement croissant de la taille des ménages, de nouveaux parcours résidentiels apparaissent. Le processus se divise désormais en 6 étapes détaillées sur le schéma ci-contre. Cette complexification accentue la nécessité d'être en mesure d'adapter son parc de logements aux nouveaux besoins, et notamment en centre-ville et sur sa périphérie directe.

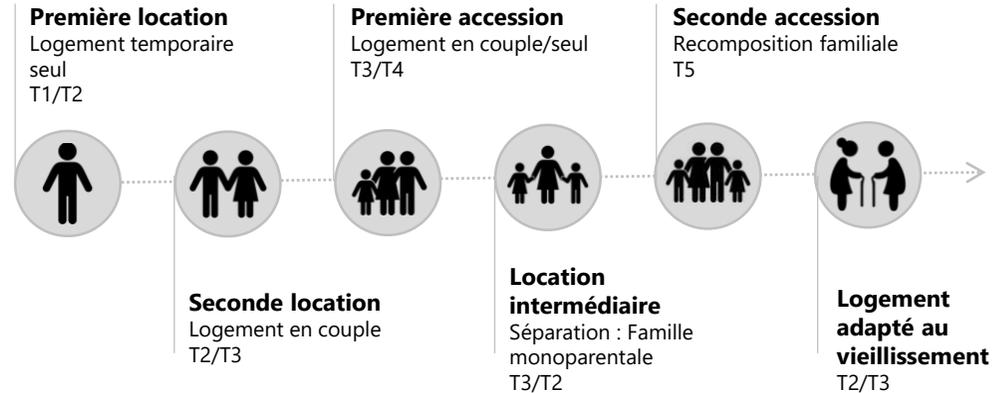
46%

**La part des logements de 2 à 3 pièces recensés sur le commune de Munster.** Un taux inférieur aux besoins théoriques estimés autour de 64% si l'on tient compte de la composition des ménages. La production d'opérations collectives et intermédiaires permettrait de réduire ce déficit ainsi que la rénovation et restructuration de biens existants.

31%

**Les logements de 5 pièces et plus représentent aujourd'hui 31%** du parc de logements existant soit un taux assez élevé et témoignant de l'inadaptation de cette offre aux besoins estimés à seulement 6% pour cette catégorie de logements. Cette inadaptation est également confirmée par la composition du parc de logements vacants : 30% des logements vacants sont des logements de 4 pièces et plus.

**STRUCTURATION DU PARCOURS RESIDENTIEL ACTUEL ORGANISE EN 6 ETAPES**



**BESOINS THEORIQUES EN LOGEMENTS**



Le marché immobilier sur Munster apparaît plutôt détendu avec des prix intéressants comparativement à l'agglomération de Colmar.

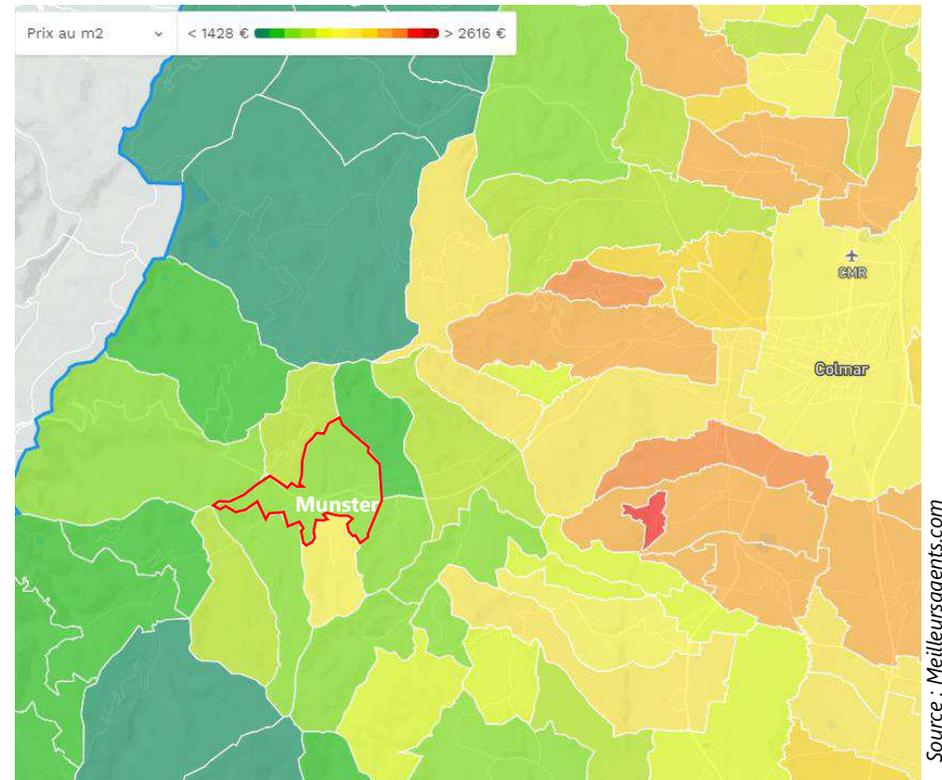
Sur le marché du locatif, les profils des demandeurs sont assez variés même si la demande se concentre principalement sur des **logements de type 3**.

Concernant l'accession à la propriété les demandes s'orientent principalement sur de la maison avec des **budgets larges** allant de 100-150 K€ pour des biens nécessitant des travaux jusqu'à 300-400 K€ pour du neuf.

Le centre-ville ne constitue pas forcément un lieu privilégié par la recherche d'un bien. Il reste néanmoins demandé par les **personnes âgées** qui s'orientent uniquement sur les immeubles avec **ascenseur** (pénalisant ainsi les immeubles qui n'en proposent pas).

Au sujet de la vacance de logements, les agences interrogées ne font pas vraiment face aux logements les plus dégradés et donc inadaptés aux attentes. Ils estiment que ces biens sont le plus souvent volontairement sortis du marché soit conservé comme pied à terre soit suite à des expériences de location malheureuse.

PRIX IMMOBILIER AU M<sup>2</sup> AUX ALENTOURS DE MUNSTER



Source : Meilleursagents.com

### Prix immobilier et loyer moyen à Munster



APPARTEMENT

Prix m2 moyen  
**1474 €**  
de 942 € à 2 395 €

Indice de confiance ●●●●●

### Prix immobilier



MAISON

Prix m2 moyen  
**1864 €**  
de 1192 € à 3 030 €

Indice de confiance ●●●●●

### Loyer



LOYER

Loyer mensuel/m2 moyen  
**7,8 €**  
de 5,8 € à 9,3 €

Indice de confiance ●●●●●

Source : Meilleursagents.com, entretien agence immobilière SOFOVAM

Une **tendance à la croissance de la vacance** de logements notamment sur des appartements anciens

La demande d'appartements en centre-ville s'oriente vers la **population âgée associée à une exigence d'ascenseur**



Partie 5

# Analyse de la fonction attractivité urbaine

560

On recense **560 places de stationnement** à l'échelle de l'hypercentre intégrant le nouveau parking Rapp de 60 places.

5,65

Rapporté au nombre de commerces sur ce même périmètre, le ratio s'établit à **5,65 places de stationnement par commerce** soit un niveau cohérent au regard du ratio d'équilibre de 5 places par commerce souvent recherché en centre-ville.

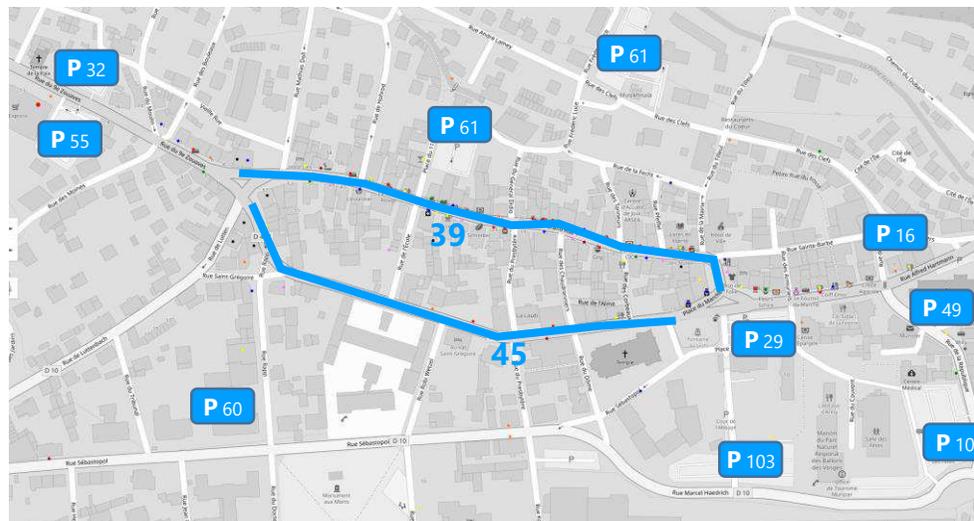
68

Malgré ce volume, l'enjeu du stationnement est le besoin de rotation devant les commerces d'achat court pour éviter les voitures ventouses. **Aussi, 68 places de stationnements sont payantes soit moins de 12% du volume de places.** Les autres espaces ne présentent aucune réglementation.

#### ELEMENTS A RETENIR

Une offre de stationnement cohérente en quantité mais à optimiser en terme de réglementation pour répondre aux enjeux des commerces d'achat courts.

#### RÉPARTITION DU STATIONNEMENT AUTOUR DU CŒUR COMMERCANT (TERRAIN Oct. 2019)



### Des typologies d'achat qui impliquent des typologies de stationnement différentes

- / **Les achats courts (moins de 10 minutes)** impliquent que les temps de stationnement et de cheminement piétonnier doivent être proportionnels à ce temps d'achat. 26% des commerces du centre-ville de Munster sont concernés. L'aménagement de stationnement-minute à proximité de ce type de commerces est un moyen d'assurer leur fréquentation et leur attractivité.
- / **Les achats de 10 à 45 minutes** concernent davantage les secteurs de l'équipement, de culture-loisirs ou d'hygiène (55% dans le centres-villes de Munster). Le consommateur accepte un temps de cheminement piétonnier plus important et est donc prêt à stationner sur des espaces plus à l'écart du point de vente.
- / **Les achats de plus de 45 minutes** concernent essentiellement les bars et les restaurants, représentant 19% des commerces du centre-ville.

### RÉPARTITION DE L'OFFRE EN STATIONNEMENT SELON LA TYPOLOGIE DES ACHATS

Achat de moins de 10 minutes

Epicerie générale et spécialisée, boucherie, boulangerie, pharmacie, tabac, presse, fleurs, banque

26%

Achat de 10 à 45 minutes

Supermarché, librairie, coiffeurs, bijouterie, agence immobilière, assurance, décoration, optique, vêtements chaussures

55%

Achat de plus de 45 minutes

Restaurants, bars

19%

xx

Poids des magasins en centre-ville

Le diagnostic de l'urbanisme à caractère commercial permet d'apprécier l'utilisation de l'espace urbain par les consommateurs fréquentant les espaces commerciaux.

Cette analyse se base sur un repérage visuel des facteurs d'attractivité commerciale, regroupés en 5 thèmes : l'ambiance d'achat, la continuité commerciale, l'accessibilité, le stationnement et la visibilité de l'offre. Chaque thème fait l'objet d'une notation :

Ambiance d'achat	Continuité commerciale	Accessibilité	Stationnement	Visibilité de l'offre

- Bon
- Moyen
- Médiocre

Thème	Objectifs	Leviers et critères
L'ambiance d'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser la qualité de l'image commerciale de la commune, la dynamique d'activité et la vitalité du pôle.</li> <li>Véhiculer une identité forte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les aménagements urbains liés à l'esthétisme de la rue.</li> <li>La valorisation du front bâti.</li> <li>Le traitement visuel des enseignes et des façades commerciales.</li> </ul>
La continuité commerciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un effet de masse du linéaire commercial avec le moins de rupture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prévision et la veille foncière pour adapter le centre-ville aux évolutions de potentiels.</li> <li>Les opérations mixtes habitat/commerces.</li> </ul>
L'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter la voirie aux flux pour atténuer les freins à la fréquentation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les cheminements piétonniers et la sécurisation des déplacements.</li> <li>Le traitement qualitatif de la voirie.</li> <li>La gestion des sens de circulation.</li> <li>Connexion au transport en commun.</li> </ul>
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner envie de s'arrêter et faciliter l'accès aux commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'adaptation de l'offre de stationnement à la typologie des achats.</li> <li>La hiérarchisation des espaces de stationnements.</li> </ul>
La visibilité de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bénéficier d'un appel visuel auprès des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'espace voirie par rapport au linéaire commercial (recul).</li> <li>La maîtrise des vitesses de déplacement.</li> </ul>

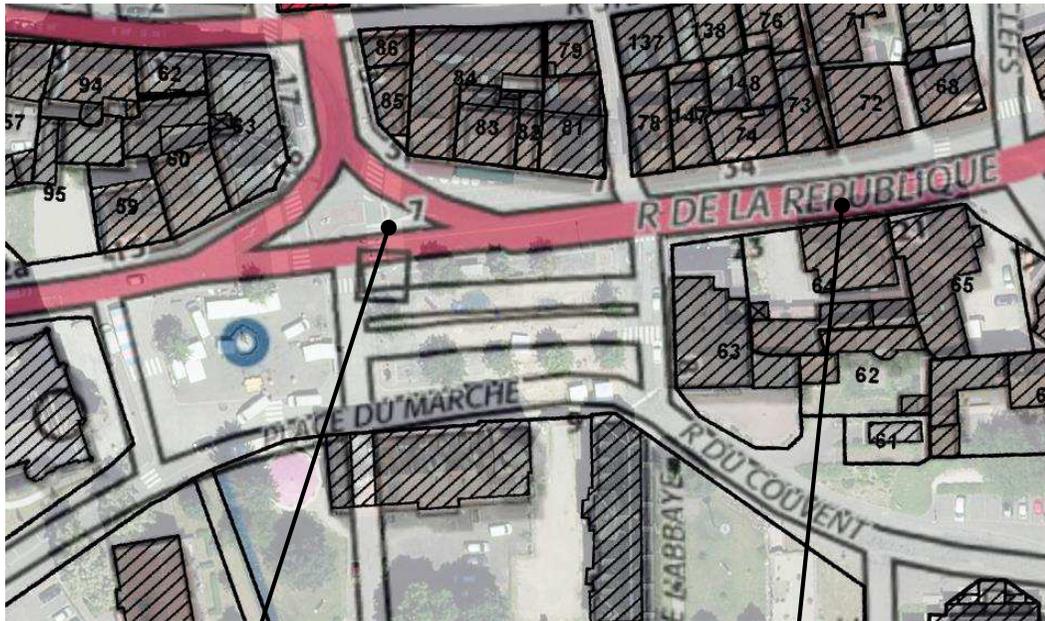


Ambiance d'achat    Continuité commerciale    Accessibilité    Stationnement    Visibilité de l'offre

### UN ESPACE PUBLIC QUI PARTICIPE A L'AMBIANCE D'ACHAT

La Grande Rue reste un exemple d'organisation commerciale et urbaine cohérente permettant le maintien d'une circulation routière en double sens, d'une offre de stationnement d'hyper proximité et d'un cheminement piéton plutôt préservé. Toute amélioration de la place du piéton devra s'accompagner d'une réflexion sur le plan de circulation.



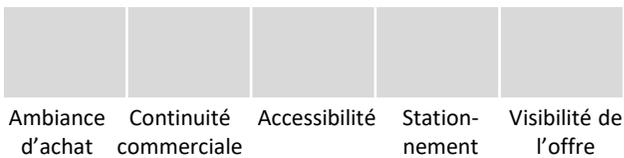
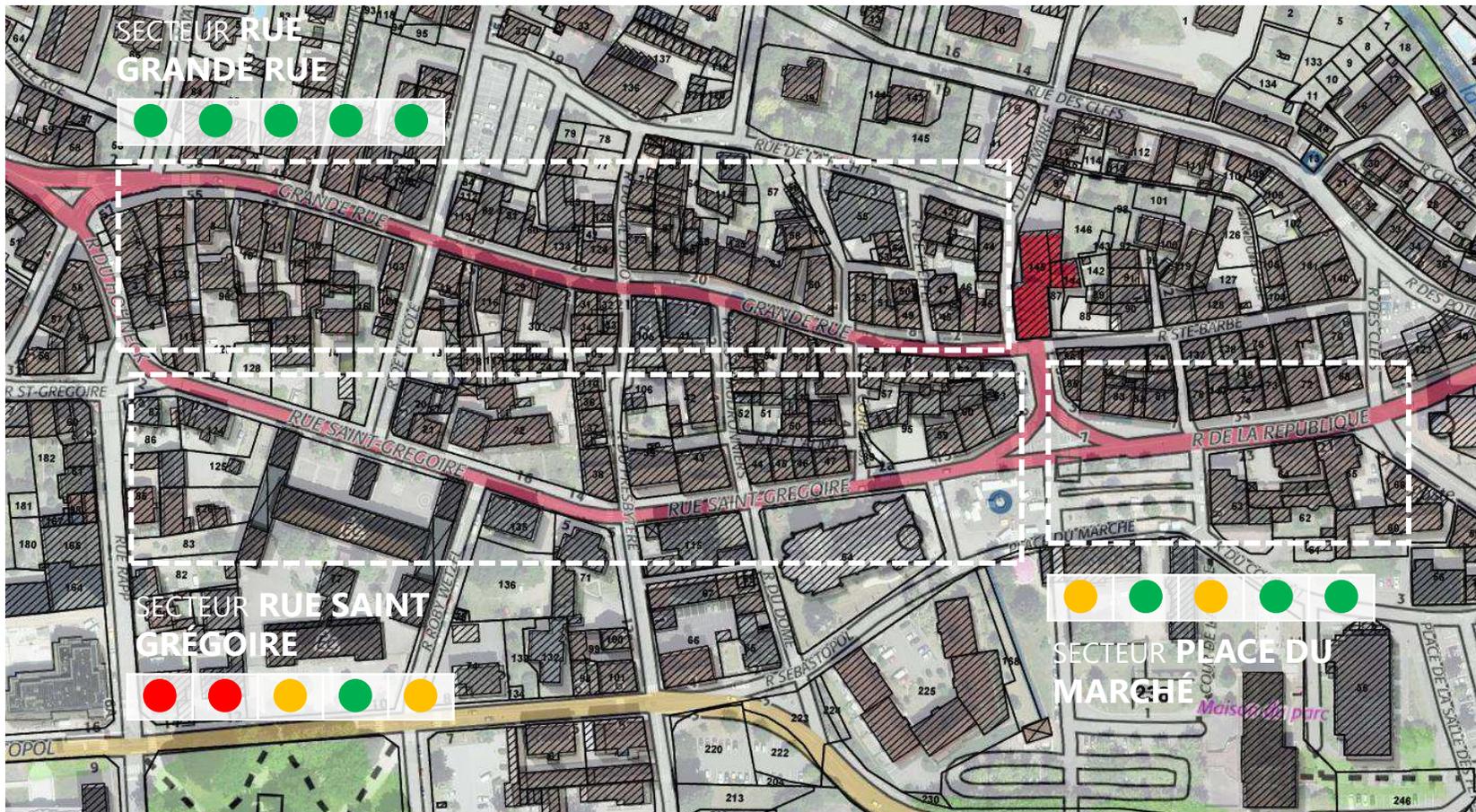


Ambiance d'achat    Continuité commerciale    Accessibilité    Stationnement    Visibilité de l'offre

### UN AXE COMMERÇANT QUI CONSERVE SA VOCATION DE ROUTE

La place du Marché symbolise le cœur du centre-ville. Son aménagement reste marqué par un espace public à la fois très routier au niveau de sa voirie et très banal au niveau de l'aménagement de la place. La commune a parfaitement intégré l'enjeu de cette place en terme d'image pour le centre-ville. Elle a ainsi engagé une réflexion pour intervenir prioritairement sur cet espace.







Partie 6

# Synthèse et bilan stratégique

Sociodémographique	Commerce	Polarité	Urbanisme
Zone d'influence 	Part des commerces en centralité 	<b>Equipements non-marchands</b>	Taux d'offre en stationnement 
Taux de croissance de la population 	Densité en commerce alimentaire 	Taux de présence des professionnels de santé 	Le niveau d'attractivité de l'espace public 
Taux de renouvellement de la population 	Taux de vacance commerciale 	Taux de présence des équipements non marchands 	La qualité des façades bâties & commerciales 
Médiane des revenus 	Taux de diversité commerciale 	<b>Logements</b>	Le dispersion & la concentration commerciale 
Indicateur de concentration d'emploi 	Taux de présence des cafés & restaurants 	Le niveau d'attractivité résidentielle 	La niveau de convivialité du centre-ville 
	Taux de croissance des surfaces commerciales 	Le taux de vacance des logements 	L'accessibilité des commerces & de l'espace public 
		Taux de croissance de la vacance 	
		Taux de diversité en logements 	

Force à conforter	Faiblesse à enrayer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle de bassin de vie rayonnement sur plus de 16 000 habitants.</li> <li>• Pôle d'emploi significatif à l'échelle du bassin de vie.</li> <li>• Une forte présence de la filière CHR.</li> <li>• Offre commerciale bénéficiant d'une bonne diversité commerciale avec une vraie légitimité sur le secteur de l'équipement de la personne et de la maison.</li> <li>• Peu de vitrines vides.</li> <li>• Une forte diversité de professionnels de santé.</li> <li>• Des équipements publics structurants en centre-bourg.</li> <li>• Un espace commercial dense et concentré.</li> <li>• Une dynamique collective forte au travers de l'association GREGO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une dynamique démographique en baisse.</li> <li>• Une concentration de quelques vitrines vides sur l'entrée Ouest du centre-ville.</li> <li>• La rue Saint Grégoire peine à s'intégrer dans le parcours marchand avec la Grande Rue.</li> </ul>
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recul de l'emploi depuis 2011.</li> <li>• Une faible présence de locaux commerciaux à proposer pour de nouveaux commerçants.</li> <li>• Une croissance de la vacance de logements.</li> <li>• Un tendance à la sous occupation des logements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de rénovation de la salle des fêtes, de l'office du tourisme et le la médiathèque pour les conforter en centre-ville.</li> <li>• Présence d'une gare SNCF.</li> <li>• Une influence touristique significative.</li> </ul>

1

**Conforter l'habitat et les équipements structurants en centralité**

- / Projet de rénovation de la salle des fêtes, de l'office du tourisme et de la médiathèque.
- / Reconquérir l'habitat en centre-ville.
- / Accompagner la reconversion de la batiale et du couvent.

2

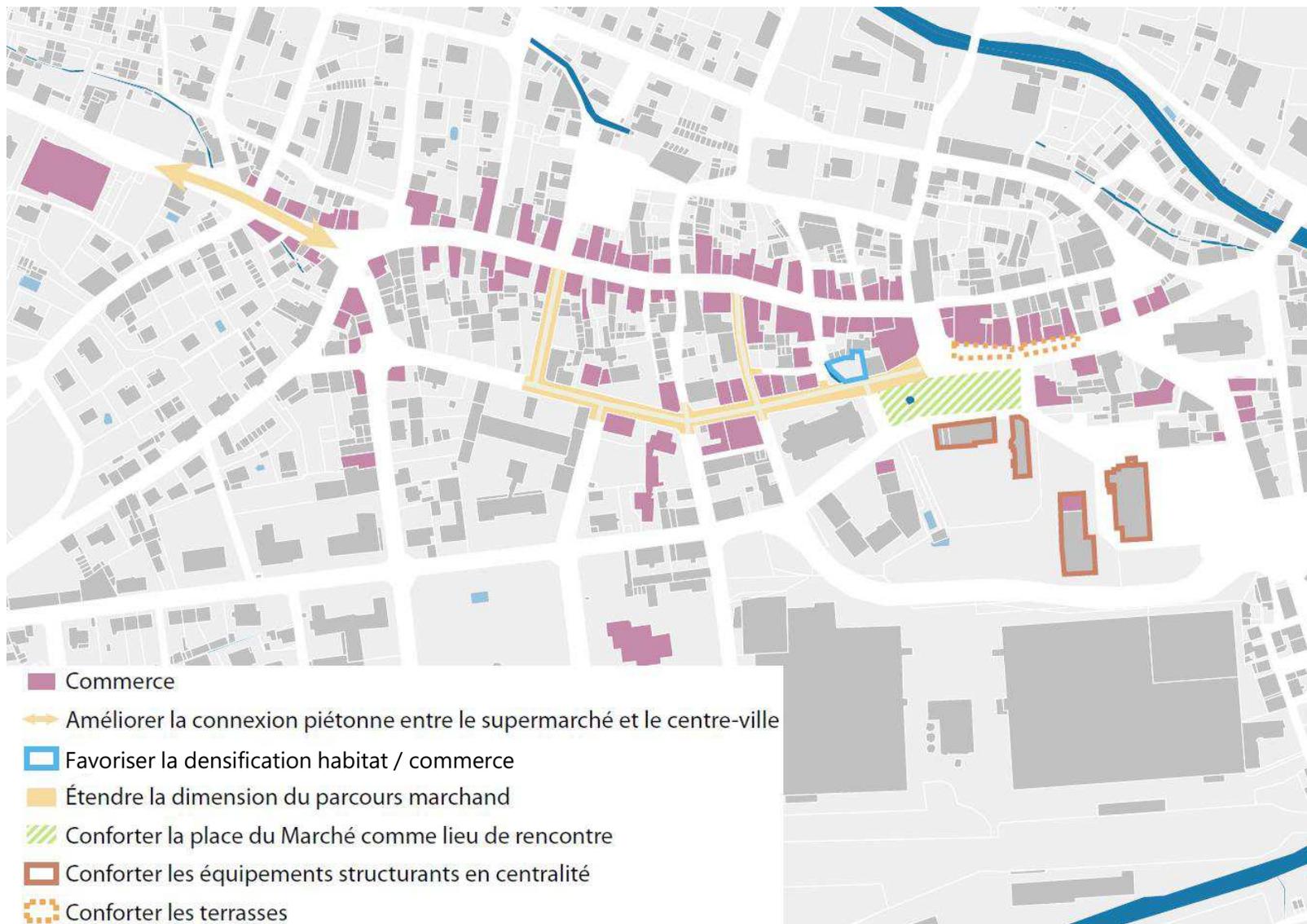
**Accroître la dimension du parcours marchand et conforter les lieux de convivialité**

- / Améliorer le bouclage avec la rue Saint Grégoire et exploiter le potentiel foncier pour proposer de nouvelles cellules commerciales.
- / Conforter l'effet vitrine d'entrée de ville (haut de la Grande Rue).
- / Repenser la place du Marché comme espace de convivialité et d'événementiels.

3

**Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre**

- / Mettre en place une démarche de théâtralisation récurrente des rues commerçantes.
- / Renforcer la place de l'enfant.



**BI EST**



## **CONVENTION-CADRE**

**pour la mise en signature d'un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)  
entre la Région Grand Est et un Groupement d'EPCI volontaire,  
dans le cadre de la mise en œuvre du  
Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et  
d'Internationalisation du Grand Est (SRDEII)**

**Le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)  
entre la Région Grand Est et la Communauté de  
Communes de la Vallée de Munster**



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE  
DE MUNSTER

### Les soussignés :

- ⇒ La Région Grand Est, sise 1 Place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région GRAND EST, dûment habilité à signer la présente par décisions de la Commission Permanente n° 17CP-1961 du 15 décembre 2017 et n° 18CP-266 du 26 janvier 2018,
- ⇒ La communauté de communes de la Vallée de Munster, dont le siège est situé 9 rue Sébastopol à Munster, représentée par M. Norbert SCHICKEL son Président, dûment habilité à signer la présente par délibération du 06/02/2019...,
- Au vu de la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale
- Au vu de l'arrêté préfectoral 2017/419 portant approbation du SRDEII de la Région Grand Est
- Au vu des délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relative aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est
- Au vu de la délibération 17CP-1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi
- Au vu de la délibération n° 5,2 du 06/02/2019 de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi ....

**conviennent dans le cadre du présent Pacte Offensive Croissance Emploi des principes et engagements suivants :**



# PRÉAMBULE

Le SRDEII constitue la stratégie offensive, structurante, concertée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

La Région et la communauté de communes de la Vallée de Munster **décident d'agir ensemble** au service de cette ambition **de façon concertée et complémentaire**, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire (chambres consulaires, opérateurs de la création reprise, agence régionale de l'innovation, agence d'attractivité...).

A cette fin, ils souscrivent un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des **priorités à caractère économique** que la communauté de communes de la Vallée de Munster et la Région identifient ensemble, **en cohérence avec le SRDEII** et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, **au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.**

Le POCE se base sur **les besoins et initiatives du territoire** en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels développés dans les pages suivantes.

Il obéit à une double finalité :

- il constitue **le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération** entre la communauté de communes de la Vallée de Munster signataire et la Région ;
- il identifie **des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation** qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

A l'écoute des besoins des entreprises, la Région et la Communauté de Communes œuvrent de concert pour :

- **assurer** en matière d'économie et d'innovation **la convergence et la complémentarité entre leurs actions et réaffirmer le rôle de la Communauté de Communes dans ses responsabilités en matière de foncier disponible et d'immobilier ;**
- **partager les informations** et rendre compte aux territoires des aides régionales aux entreprises et actions collectives ;
- **susciter ensemble sur le territoire une dynamique de bonnes pratiques et un suivi interentreprises** en partenariat avec les autres intervenants dont les agences de développement économique.





# MODALITES GENERALES

## 4. Principes de fonctionnement et d'éligibilité :

Le POCE est un contrat de partenariat qui vise à :

- **répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic** (à réactualiser) de la situation économique du territoire en termes de profil et de besoins, et un état des lieux des équipements.
- **valoriser les atouts et la valeur ajoutée du territoire ;**
- **optimiser l'offre d'équipements et de service aux entreprises** des territoires du Grand Est.
- **maximiser ensemble l'effet-levier commun** au service de l'économie et de l'innovation territoriale en précisant les contreparties :
  - **prioritairement dans le cadre des politiques régionales d'intervention** issues du SRDEII ou d'autres politiques régionales connexes ,la Communauté de Communes de la Vallée de Munster pouvant abonder un dispositif d'intervention régional ou le compléter sur une autre « assiette » ;
  - **ou exceptionnellement hors dispositif** quand il y a lieu, au titre d'un projet structurant, prioritaire au regard des enjeux économiques d'avenir du territoire, à l'intérêt démontré pour l'emploi et le développement économique des territoires, compatible avec les orientations stratégiques du SRDEII, et pour lequel la Communauté de Communes de la Vallée de Munster souhaite s'engager en mobilisant des moyens (fonds propres, autres) et sollicite la Région (une opération peut être affichée et valorisée dans le POCE sans faire l'objet d'un co-financement mais d'une aide en ingénierie, d'un conseil spécialisé etc.).
- **permettre à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster d'octroyer des aides directes aux entreprises ou aux accompagnateurs d'entreprises en complément** d'aides ou régimes définis par la Région au titre du SRDEII, dans le cadre de conventions financières spécifiques qui sécurisent ses actes.
- **Veiller à la coordination des acteurs au service du monde économique.**

**Sur cette base, la Région, Grand Est et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'engagent autour des enjeux du territoire et des trois volets suivants :**

- **Les projets structurants**
- **Les aides aux entreprises**
- **La coordination et l'efficacité de l'action publique**



## **Bilan du diagnostic**

# Les enjeux du territoire



## Les caractéristiques du tissu économique

1407

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster compte **1407 établissements actifs sur son territoire, en progression de 34% par rapport à 2008. Munster** constitue le principal pôle d'activités économiques du territoire avec **458 établissements soit 84 de plus qu'en 2008. Soutzteren, Stosswihr et Wihr-au-Wahl** sont les autres principaux pôles économiques du territoire avec **une centaine d'établissements chacun.**

32,5%

**Le poids relatif de Munster dans le tissu économique du territoire a diminué ces dernières années.** Alors que Munster concentrait 36% des établissements en 2008, la ville ne représentait plus que 32,5% des établissements en 2016.

+22,5%

Si toutes les communes ont vu leur tissu économique progresser en nombre d'établissements, la **croissance a été moins rapide** notamment sur les deux communes les plus peuplées **Munster (+22,5%) et Stosswihr (+18,5%) ainsi que sur Muhlbach sur Munster.**

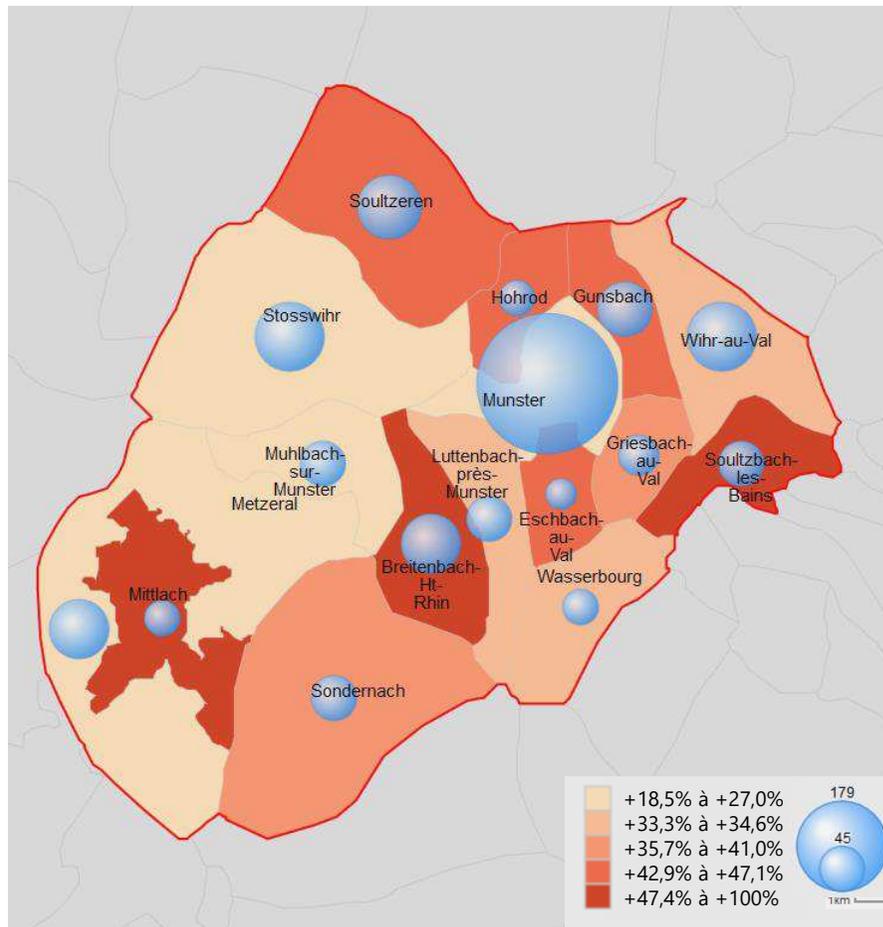
+43%

**A l'inverse toutes les communes rurales des franges nord et sud du territoire ont vu leur nombre d'établissements progresser** dans des proportions relativement importantes : de +43% à Hohrod et Gunsbach à +100% pour Soutzbach-les-Bains ou +82% à Breitenbach-Haut-Rhin qui a ainsi gagné 40 établissements entre 2008 et 2016.

### ELEMENTS A RETENIR

Un développement des activités économiques dans les communes les plus rurales plus rapide que sur Munster

EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS\* ENTRE 2008 ET 2016 ET STOCK DES ÉTABLISSEMENTS EN 2016



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), 2008-2016

\*Etablissement : Unité de production qui peut être juridiquement indépendante ou rattachée à un siège. Niveau le mieux adapté à l'approche géographique de l'économie, plus stable dans le temps que l'approche par le nombre d'entreprises



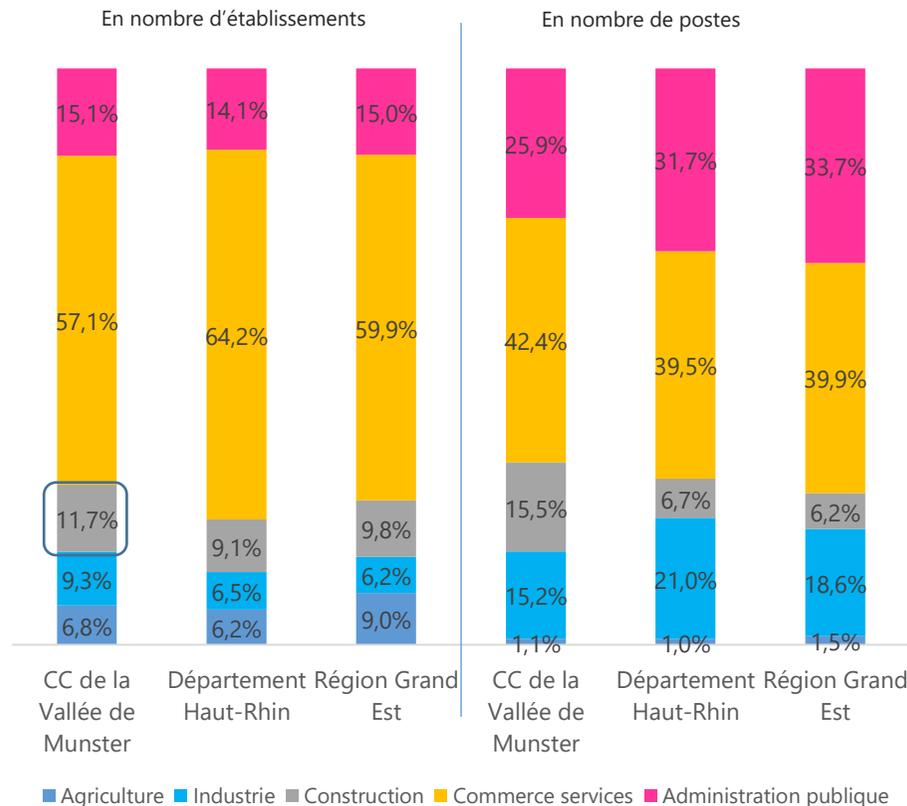
Le profil du tissu économique de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster se caractérise par :

- une **surreprésentation du nombre d'établissements dans le secteur de la construction** avec 11,7% des établissements pour 15,5% des emplois soit plus de deux fois plus que les moyennes départementale et régionale.
- Une **surreprésentation des établissements industriels** même si les effectifs concernés sont plutôt moins importants que les moyennes départementale et régionale (3,2 postes par établissements contre plus de 11 en moyenne).
- Une **sous-représentation des établissements en commerces et services mais qui représentent un poids relativement élevé** en termes d'emplois (42,4%). Le nombre moyen de poste par établissement est aussi inférieur aux moyennes départementales et régionales (3,4 postes par établissement contre 8,4 en moyenne).
- Le secteur de l'administration publique est sous-représentés en termes d'emplois alors que le poids de l'agriculture est proche des moyennes départementale et régionale

15,5%

42,4%

### REPARTITION DES ETABLISSEMENTS ACTIFS PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES



Source : INSEE 2016

#### ELEMENTS A RETENIR

Une forte représentation du secteur de la construction et de la petite industrie

Un secteur commerces services plutôt sous-représenté et avec de petits établissements mais qui est le premier secteur employeur sur le territoire



## Les évolutions de l'emploi sur la CC Vallée de Munster

2194

Le territoire de la Vallée de Munster se situe à l'extrémité Sud-Ouest de la zone d'emploi de Colmar qui constitue le principal pôle d'emploi pour les actifs ne travaillant pas sur le territoire de la Communauté de Communes. Avec 2194 emplois, **Munster concentre 53,9% des emplois de la Communauté de Communes** (55,2% en 2011).

-1,2%

Selon les données de l'INSEE, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster a enregistré une **baisse de l'emploi de 1,2%/an en moyenne** entre 2011 et 2016 soit une perte de 249 emplois en 5 ans. Sur la même période, l'agglomération de Colmar a enregistré une quasi stabilisation de l'emploi (0,03%/an).

-191

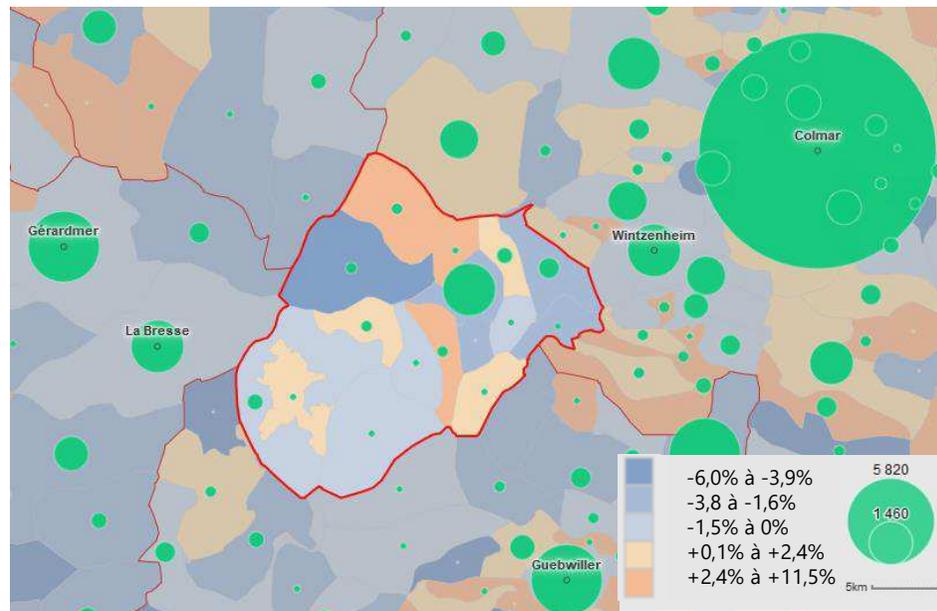
Cette évolution masque cependant des évolutions contrastées selon les communes avec neuf communes qui ont perdu des emplois contre sept qui en ont gagné. **Trois communes sont cependant davantage concernées par les pertes d'emplois. Il s'agit de Munster (-191 emplois), Stosswihr (-60) et Wihr-au-Val (-41)**

### ELEMENTS A RETENIR

Plus de la moitié des emplois du territoire localisés sur la commune de Munster

Un diminution du nombre d'emplois sur la Vallée de Munster en particulier sur les principaux pôles

NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL ET TAUX D'EVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI 2011-2016



Source : INSEE 2016



# Les évolutions de l'emploi sur la CC Vallée de Munster

10,4%

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster se distingue par un taux de chômage relativement faible (10,4% contre 14% en moyenne départementale et près de 15% sur l'agglomération de Colmar) même s'il atteint 16,0% sur la ville de Munster.

15%

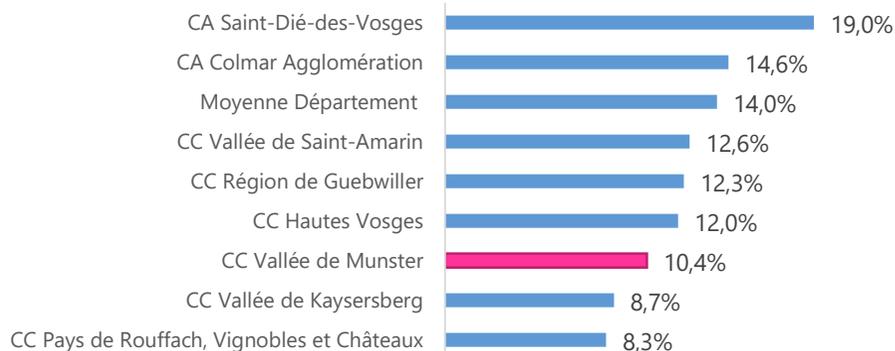
La part des emplois non salariés est en revanche relativement élevée avec 15% contre 12% en moyenne régionale. Ce taux élevé est à la fois un signe de dynamisme économique, et une illustration de la difficulté à trouver un emploi salarié. Il est ainsi supérieur à 15% dans les communes de Soultzeren, Sondernach, Lufftenbach-Haut-Rhin.

### ELEMENTS A RETENIR

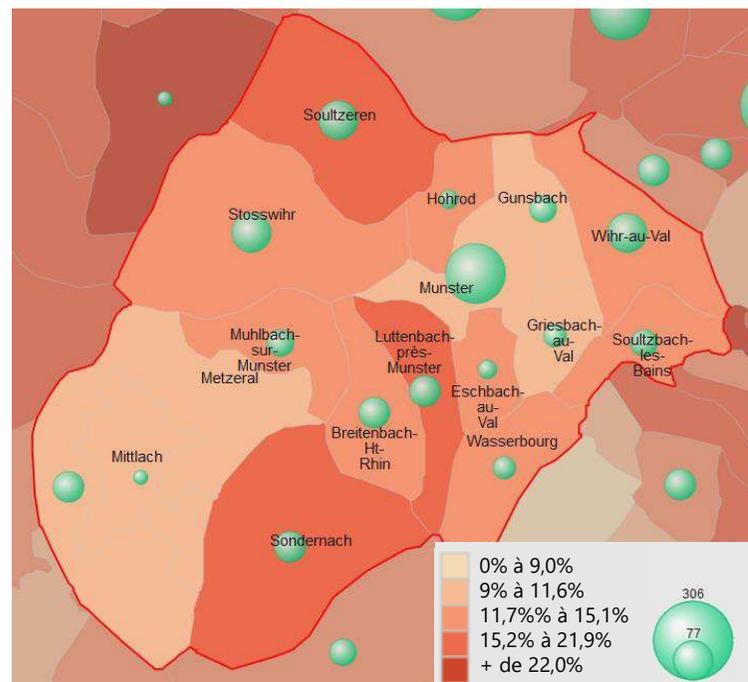
- Un faible taux de chômage sur la Vallée
- Une part importante d'actifs non salariés

*Le taux de chômage au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (15-64 ans). La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs*

### TAUX DE CHOMAGE DES ACTIFS 15-64 ANS



### PART DES EMPLOIS NON SALARIES PAR COMMUNE



Source : INSEE 2016



# Les évolutions de l'emploi sur la CC Vallée de Munster

72,5%

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster se distingue par un **poids très important de la sphère présentielle**, soit sept points de plus que la moyenne régionale. L'activité du territoire est donc tournée vers une économie endogène basée sur la satisfaction des besoins des résidents. **La dynamique économique du territoire réside donc en grande partie dans sa capacité à accueillir de nouveaux habitants.**

-1,9 pts

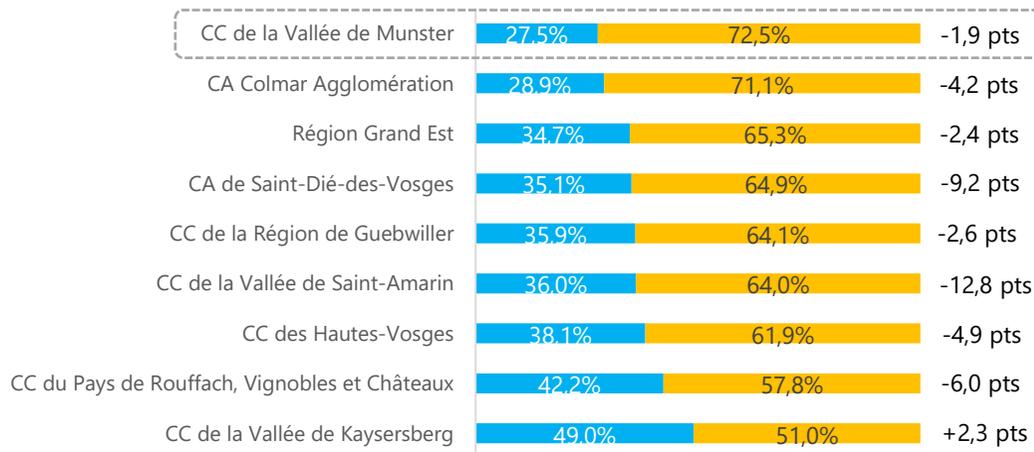
Le **poids de la sphère productive s'est réduit par rapport à 2006** (-1,9 points) même si la réduction a été moins marquée que sur les territoires présentant un profil davantage « productif ».

## ELEMENTS A RETENIR

Une économie qui poursuit sa résidentialisation et donc fortement liée à la dynamique démographique de la Vallée de Munster.

Un fléchissement de l'emploi dans la sphère productive à enrayer

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI SELON LES SPHÈRES PRODUCTIVE ET PRÉSENTIELLES EVOLUTION DE LA SPHÈRE PRODUCTIVE ENTRE 2006 ET 2016



■ % emplois dans la sphère productive ■ % emplois dans la sphère présentielle

Source : INSEE 2016

### Définitions : Les sphères présentielle et productive

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

**Les activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Les activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone



# Les évolutions de l'emploi sur la CC Vallée de Munster

-14%

Le **tertiaire privé (commerce, transport, services divers)** est **premier grand secteur employeur** sur la Communauté de Communes de la Vallée de Munster avec 1642 emplois. Ce secteur a cependant vu son nombre d'emplois diminuer sur la période 2011-2016.

-17%

Les effectifs du secteur industriel ont également poursuivi leur déclin (-18%) alors la dynamique résidentielle également assez faible a contribué à la baisse du nombre d'emplois dans le secteur de la construction (-17%).

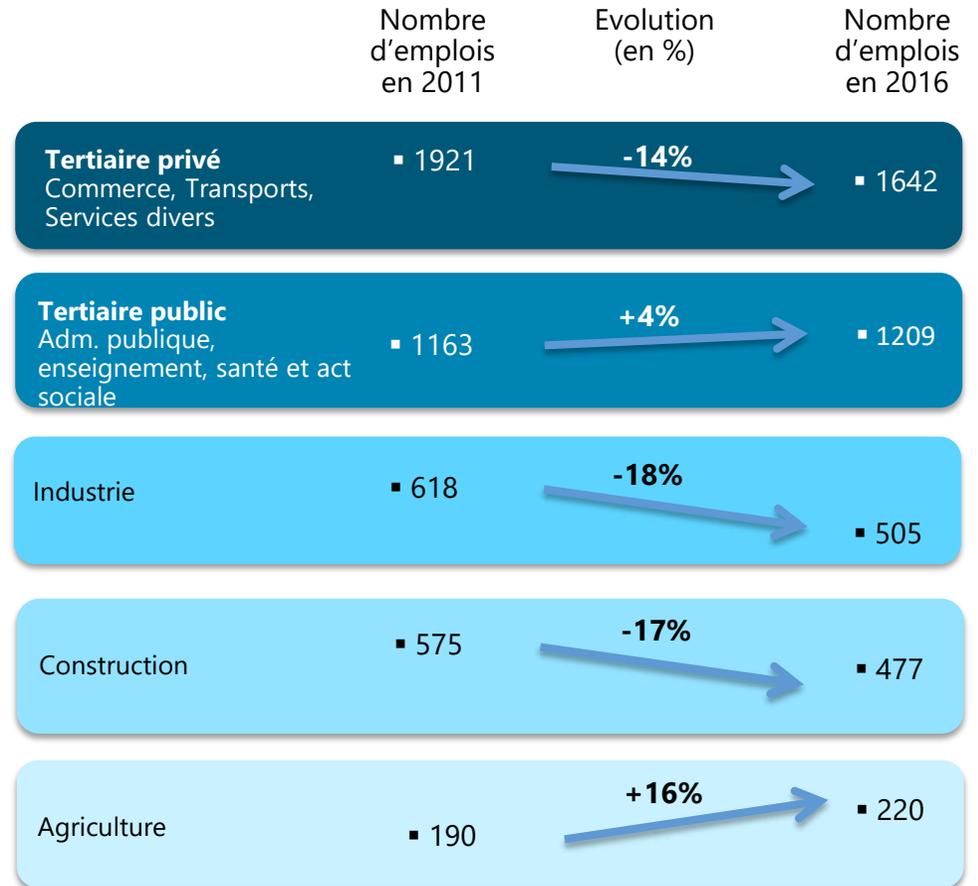
+4%

Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale a vu ses effectifs progresser de 4% par rapport à 2011. Enfin, même si l'effectif concerné reste faible, le nombre d'emplois dans l'agriculture a augmenté de 16%.

## ELEMENTS A RETENIR

Une économie résidentielle et tertiaire qui ne compense pas le déclin des activités traditionnelles de la Vallée (industrie, construction)

## EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE SUR LA CC VALLEE DE MUNSTER 2011-2016



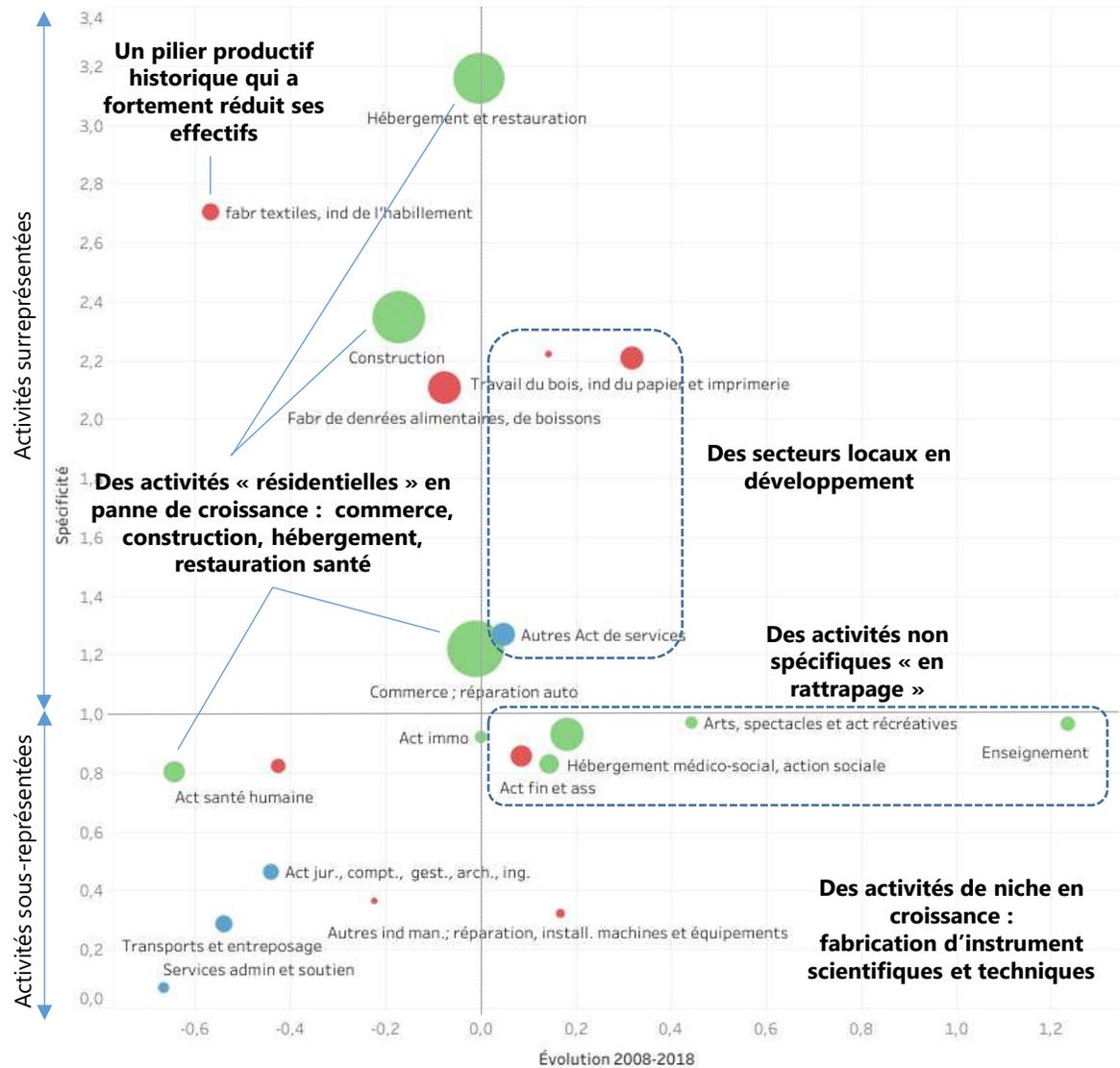
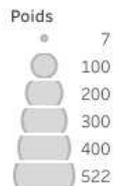
Source : INSEE 2016



# Les mutations de la structure de l'emploi

## UN TISSU ECONOMIQUE EN RECONVERSION

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster se caractérise par un poids important des activités résidentielles. Ces activités sont aujourd'hui peu moteur de croissance pour l'économie locale. Par ailleurs, les activités industrielles traditionnelles du territoire (agroalimentaire, textile, fabrication de machines) sont également en perte de vitesse. En revanche, le territoire voit ses spécialisations évoluer avec des secteurs locaux qui se renforcent (emballage papier, découpage industriel) et un développement des activités de services aux entreprises et aux particuliers.



Source : données Acooss Urssaf

## DETAIL PAR SOUS-SECTEUR D'ACTIVITE :

### Les secteurs surreprésentés

Les secteurs spécifiques en perte de vitesse	poids	évolution
Commerce ; réparation auto	522	-1,1%
Construction	449	-17,3%
Hébergement et restauration	423	-0,5%
Fabr de denrées alimentaires, de boissons	174	-7,4%
fabr textiles, ind de l'habillement	49	-56,6%

Les secteurs spécifiques en croissance	poids	évolution
Travail du bois, ind du papier et imprimerie	87	31,8%
Autres Act de services	86	4,9%
ind extractives	8	14,3%

### Les secteurs sous-représentés

Les secteurs non spécifiques en difficultés	poids	évolution
Act santé humaine	73	-64,4%
Transports et entreposage	52	-54,0%
Act jur., compt., gest., arch., ing.	42	-44,0%
Fabr. machines et équipements	35	-42,6%
Services admin et soutien	20	-66,7%
Autres act spécialisées, scientifiques et techniques	7	-22,2%

Les secteurs non spécifiques à conforter	poids	évolution
Hébergement médico-social, action sociale	182	18,2%
Métallurgie et fabr de produits métalliques	75	8,7%
Act fin et ass	63	14,5%
Enseignement	38	123,5%
Arts, spectacles et act récréatives	26	44,4%
Act immo	23	0,0%
Autres ind man.; réparation, install. machines et équipements	14	16,7%
Act informatiques	7	600,0%
fabr produits caoutchouc, plastique	3	0,0%



# Focus sur la création d'entreprises

11,2%

Avec un taux de création d'entreprises qui atteint 11,2%, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster enregistre un taux de création d'entreprises supérieur aux territoires environnants, notamment sur l'agglomération de Colmar.

11,2%

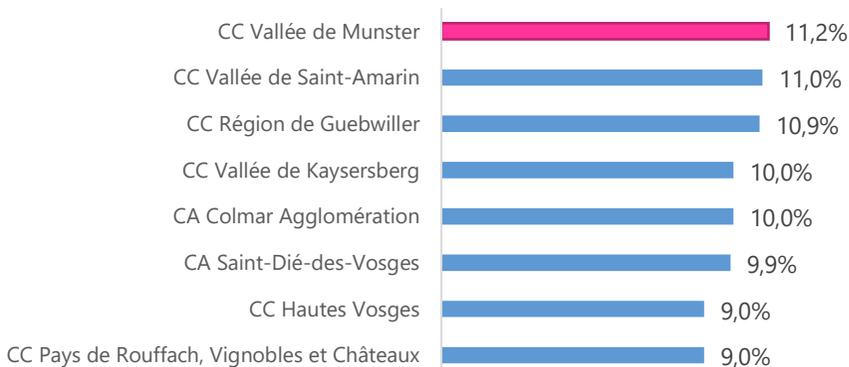
L'analyse des créations d'établissements par grands secteurs d'activités montre une **surreprésentation des nouvelles entreprises dans le secteur des services qu'ils soient à destination des entreprises ou des particuliers mais également dans l'industrie**. A l'inverse les créations d'entreprises dans le secteur commerce, transport, restauration, hébergement apparaissent nettement sous-représentés (-6,4 points par rapport à la moyenne des territoires environnants).

### ELEMENTS A RETENIR

Une développement important des nouvelles activités dans le secteur des services aux entreprises et aux particuliers. Un bon maintien des nouvelles activités dans l'industrie

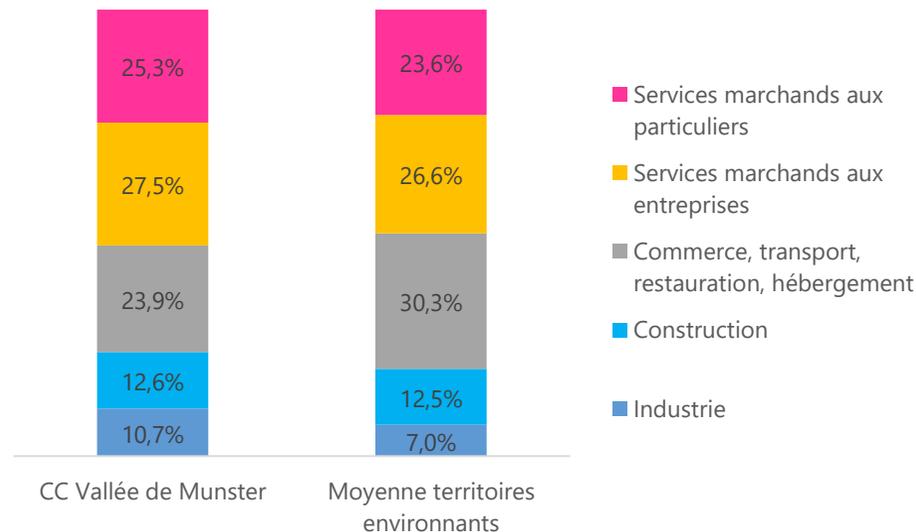
*\*Définition : Le taux de création d'entreprises est le nombre de créations d'entreprises au cours d'une année, rapporté au nombre d'entreprises actives au 1er janvier de l'année considérée*

### TAUX DE CREATION D'ENTREPRISES\*



Source : données INSEE, 2009-2018

### REPARTITION DES ETABLISSEMENTS CREEES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE ENTRE 2009 et 2018



Source : données INSEE, 2009-2018



## Focus sur la création d'entreprises

755

Depuis 2014, **755 nouveaux établissements / entreprises** ont été inscrits au répertoire Sirene. De manière générale, la typologie des créations d'entreprises confirme la prépondérance des créations d'entreprises dans les secteurs du commerce et de la construction (30% des nouvelles inscriptions).

8,9%

En matière de commerce, les nouvelles activités exercées sans local d'activité sont désormais supérieures à celles s'exerçant en magasin. Depuis 2014, sur les activités créées exercées sans local d'activité, 46 sont des activités de vente à domicile et de vente à distance soit près de 9% des activités.

6,6%

On observe également un développement des activités de services aux entreprises et aux particuliers ainsi que des activités spécialisées scientifiques et techniques.

45%

A noter que parmi les nouvelles activités créées, 45% sont des entrepreneurs individuels.

### ELEMENTS A RETENIR

Un **développement de micro-entreprises sur la vallée de Munster, porteur de plusieurs enjeux : accompagnement, lieu d'échanges, de rencontres et de formation pour des professionnels isolés...**

### TYPLOGIE DES ENTREPRISES CREEES ENTRE 2014 ET 2019 SUR LA CC VALLEE DE MUNSTER

	Nombre	%
<b>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles dont...</b>	<b>152</b>	<b>20,1%</b>
Commerce sans local d'activité (vente à domicile, sur marchés, à distance...)	67	8,9%
Commerce de détail en magasin	53	7,0%
Commerce de gros	15	2,0%
Commerce et réparation auto/cycles	17	2,3%
<b>Construction</b>	<b>76</b>	<b>10,1%</b>
<b>Industrie manufacturière</b>	<b>66</b>	<b>8,7%</b>
<b>Activités immobilières</b>	<b>63</b>	<b>8,3%</b>
<b>Santé humaine et action sociale</b>	<b>63</b>	<b>8,3%</b>
<b>Autres activités de services</b>	<b>57</b>	<b>7,5%</b>
<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>55</b>	<b>7,3%</b>
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>51</b>	<b>6,8%</b>
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques dont...</b>	<b>50</b>	<b>6,6%</b>
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	12	1,6%
Ingénierie, études techniques	8	1,1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	7	0,9%
autres	23	3,0%
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>41</b>	<b>5,4%</b>
<b>Enseignement</b>	<b>34</b>	<b>4,5%</b>
<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>16</b>	<b>2,1%</b>
<b>Information et communication</b>	<b>13</b>	<b>1,7%</b>
<b>Prod. &amp; distribution électricité, gaz, vapeur &amp; air conditionné</b>	<b>13</b>	<b>1,7%</b>
<b>Transport et entreposage</b>	<b>5</b>	<b>0,7%</b>
<b>Total</b>	<b>755</b>	<b>100,0%</b>

Source : exploitation fichier Sirene



# Focus sur l'économie de proximité : commerce / artisanat

463

On recense 463 artisans inscrits à la chambre des métiers et de l'artisanat en 2019 employant 1642 actifs. Le secteur du bâtiment est le plus représenté avec 201 entreprises / établissements pour 765 actifs employés.

+26

Le nombre d'artisans a progressé dans les quatre grands sous secteurs avec un solde net de création d'établissements de +26 (50 créations pour 24 radiations).

43,4%

Le secteur du bâtiment apparaît surreprésenté avec 43,4% des artisans contre 37,4% en moyenne sur l'Alsace confirmant la forte spécificité du territoire sur ce secteur. A l'inverse l'artisanat de service est très largement sous-représenté (-10 points par rapport à la moyenne départementale

### ELEMENTS A RETENIR

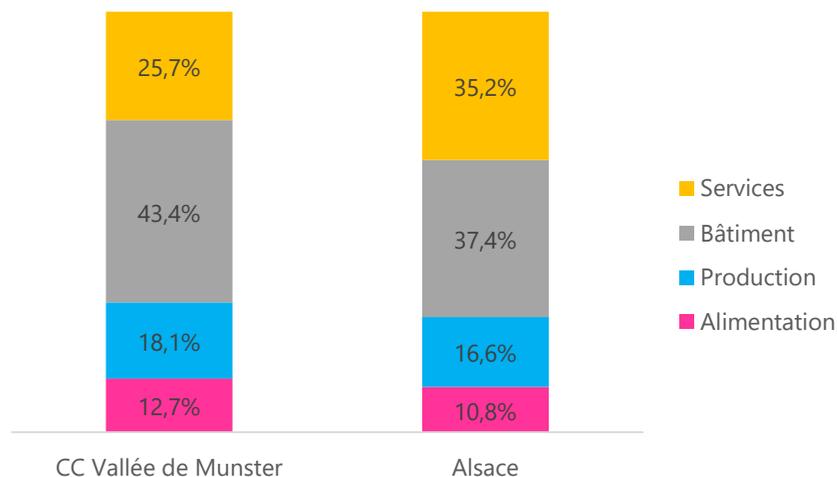
Une forte dynamique de l'activité artisanale sur la Vallée, en particulier dans le secteur du bâtiment

### ENTREPRISES / ETABLISSEMENTS / EMPLOIS DANS L'ARTISANAT EN 2019

	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises / établissements	Immatriculation 2018	Radiation 2018	Solde
Alimentation	393	59	5	1	4
Production	226	84	12	11	1
Bâtiment	765	201	18	7	11
Services	258	119	15	5	10
<b>Total</b>	<b>1642</b>	<b>463</b>	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>26</b>

Source : CMA 2019

### REPARTITION DES ARTISANS PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE



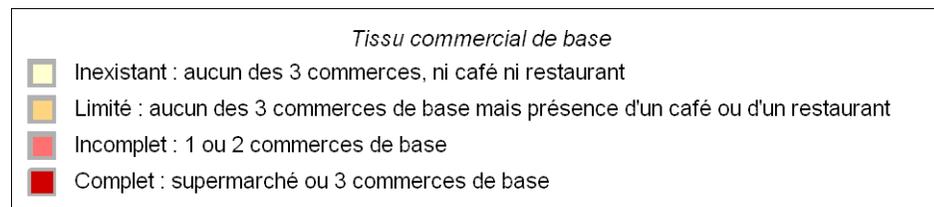
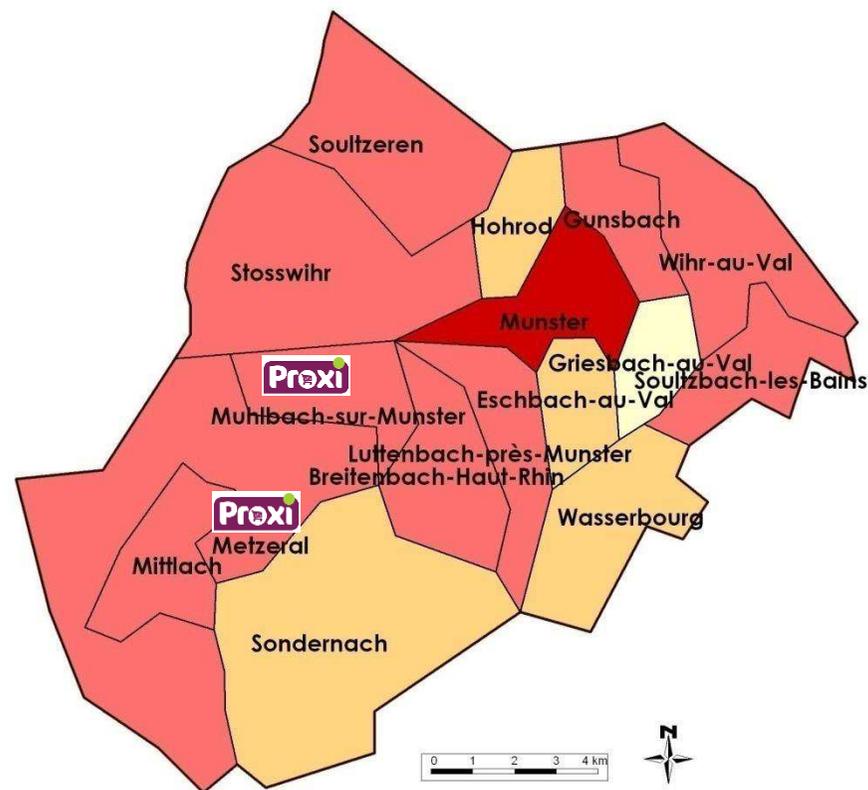
Source : CMA 2019

85%

Seule la commune de Munster dispose d'un tissu alimentaire complet (boulangerie, boucherie, alimentation générale).

Malgré une faible densité de population, **85% des habitants disposent d'au moins un commerce alimentaire (tissu incomplet)**. Deux communes conservent ainsi une supérette Proxi (Metzeral et Muhlbach (création en 2017)).

## TISSU COMMERCIAL DE BASE ET IMPLANTATION DES SUPERETTES PROXI



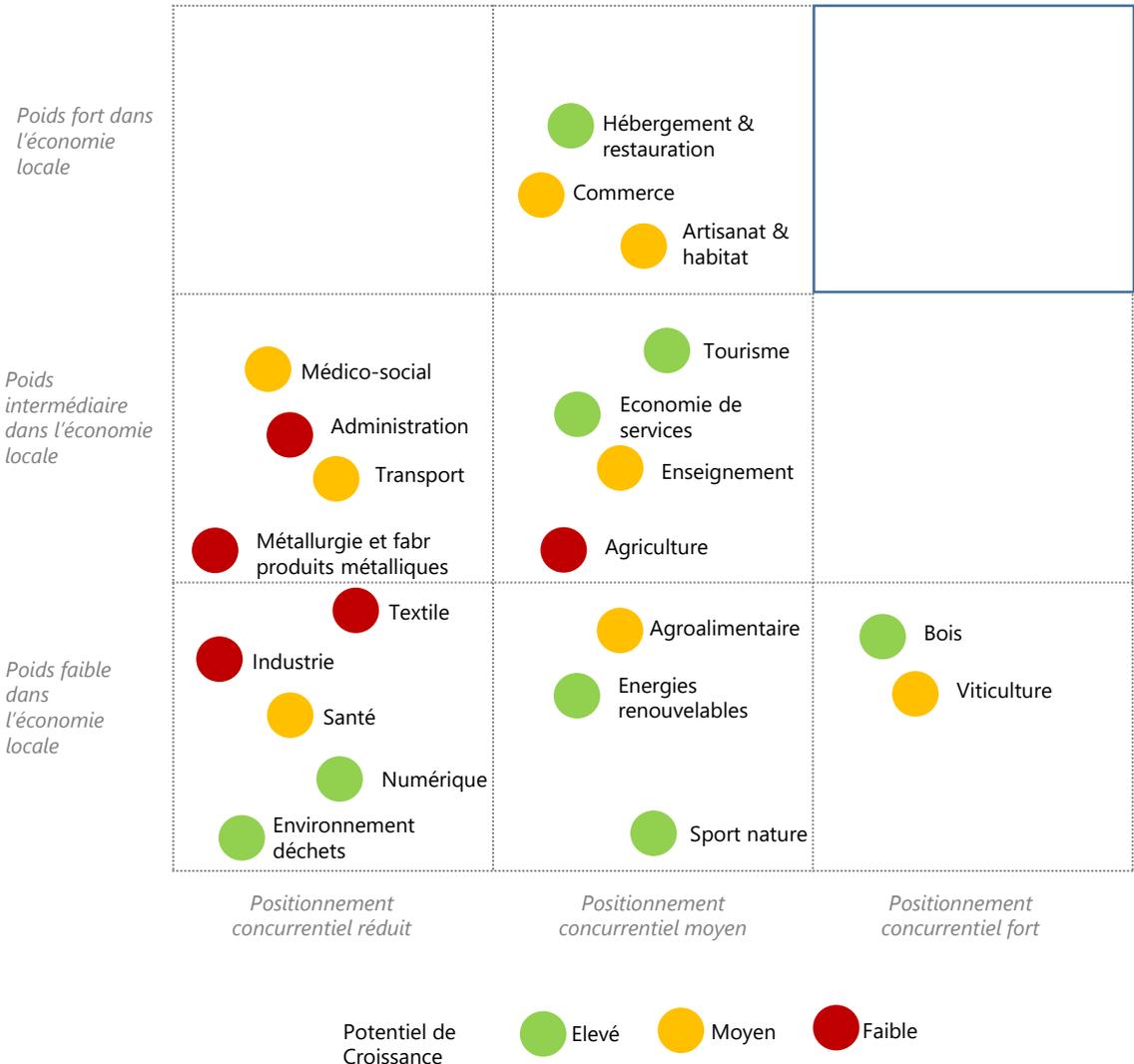
Source : Réactualisation de l'étude préalable OCM



## UN TISSU ÉCONOMIQUE EN RECONVERSION AVEC DES ACTIVITÉS NOUVELLES QUI PEINENT CEPENDANT À PRENDRE LE RELAIS DES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES

La matrice concurrentielle ne permet d'identifier aucun moteur économique évident qui générerait massivement de l'emploi sur le territoire. Dans ce contexte, il s'agit pour le territoire de :

- / Favoriser la diversification de son économie pour éviter le glissement progressif vers une économie plus résidentielle
- / Favoriser le développement local de certaines filières à potentiel mais qui ne génèrent pas encore de positionnement concurrentiel fort : économie de service, tourisme, bois, énergies renouvelables)
- / Développer les filières en lien avec le pôle d'excellence de Colmar en agro-viticulture.
- / Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire pour soutenir les activités présentes (commerce, artisanat...) et faciliter les implantations d'entreprises.



## Infrastructure

Atout	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de transport à la demande de la CCVM (Trans'Vallée).</li> <li>• Desserte de la vallée par 2 lignes de bus interurbaine.</li> <li>• Ligne de <b>train</b> jusqu'à Metzeral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des villages parfois <b>excentrés des gares SNCF</b></li> <li>• Une topographie montagnaise qui <b>allonge les déplacements</b> (cols fermés en hiver) avec un effet fonds de vallée pour les communes les plus à l'Ouest du territoire.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité avec la <b>gare TGV de Colmar</b>.</li> <li>• Capacité à mobiliser de nouvelle forme de déplacement (covoiturage, autopartage, véhicule électrique...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance des <b>déplacements domicile / travail</b> réalisés en voiture.</li> <li>• Des infrastructures routières saturées aux heures de pointe.</li> </ul>

## Emploi, formation

Atout	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de chômage modéré (10,4%) en baisse entre 2017 et 2018.</li> <li>• Croissance de l'emploi dans le <b>secteur tertiaire public et agricole</b> mais qui ne compense pas la baisse dans les filières tertiaire privée, industrielle et construction.</li> <li>• La présence de spécialités sport / audiovisuel en lycée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Baisse de l'emploi</b> sur le territoire alors que la situation est stable sur l'agglomération de Colmar.</li> <li>• Peu de formations professionnalisantes.</li> <li>• Taux de chômage plutôt élevée et de longue durée sur le ville de <b>Munster</b>.</li> <li>• Fort taux d'actifs <b>non salariés</b>.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des besoins de main d'œuvre</b> fortement exprimés sur l'artisanat de la construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des intentions d'embauches qui se renforcent sur des <b>CDD de moins d'un mois</b> (71% contre 65% sur le département).</li> <li>• <b>Manque de visibilité de l'offre de services</b> pour les chefs d'entreprises (petite enfance, loisirs...) pour attirer les salariés.</li> </ul>



Développement  
économique,  
innovation

Atout	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dynamique de croissance du nombre d'établissements</b> sur le territoire.</li><li>• Une tendance au rééquilibrage territorial avec une croissance plus rapide sur <b>les communes rurales</b>.</li><li>• Forte représentation de la filière <b>artisanale et de la construction</b>.</li><li>• Développement de l'emploi dans la <b>fonction publique</b>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ralentissement du développement de l'emploi sur la ville de <b>Munster</b>.</li><li>• Baisse de l'emploi <b>salariée privée</b>.</li><li>• <b>Croissance des micro entreprises</b> n'employant pas de salariés qui explique la baisse du nombre d'emploi par établissement.</li><li>• Baisse de l'emploi dans le tertiaire privé, industrielle et la construction.</li><li>• Une absence de filière véritablement <b>moteur</b> sur l'économie du territoire.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une activité économique fortement liée à <b>l'économie résidentielle</b>, donc en lien avec la croissance démographique et moins dépendante des évolutions conjoncturelles des filières.</li><li>• <b>Dynamique de création d'entreprises</b> non salariée.</li><li>• Des projets de développement d'infrastructures <b>touristiques</b> (station de Gaschney et friche Haslach).</li><li>• Une tendance à l'émergence d'une nouvelle <b>filiale industrielle</b> (emballage, découpe industrielle).</li></ul>	



## Foncier et immobilier d'entreprise

Atout	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une <b>sobriété dans la consommation de terre</b> agricole pour le développement économique.</li><li>• <b>Exploitation</b> de l'ancienne friche industrielle à <b>Metzeral</b> pour offrir de nouveaux locaux d'activité.</li><li>• Un <b>observatoire des locaux vacants</b> en centre-ville de Munster.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Absence de disponibilité foncière</b> pour de nouvelles constructions.</li></ul>

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>De nombreuses friches</b> en continuité immédiate des centralités et donc des lieux d'habitation et des services.</li><li>• Un développement des activités commerciales <b>sans besoin de local d'activité.</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une <b>difficulté à mobiliser du foncier</b> à urbaniser pour des nouvelles zones économiques dans un contexte de montagne et de concurrence avec l'activité agricole et touristique.</li></ul>

## Mise en réseau et accompagnement au développement économique

Atout	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une dynamique de <b>travail en réseau</b> qui participe à une solidarité territoriale : GRECO, BNI</li><li>• La <b>réussite du dispositif OCM</b> pour le soutien à l'investissement dans le commerce et l'artisanat</li><li>• La mise en place du <b>contrat de ruralité</b> avec un volet revitalisation des centres-bourgs et du commerce de proximité.</li></ul>	



1

**Une activité artisanale fortement présente mais une difficulté à accompagner leur développement sur la Vallée faute de foncier disponible et d'offre immobilière adaptée.**

2

**Une dynamique de l'emploi ralentie marquée par la croissance de micro structures d'entreprise sans salarié et sans local qui contournent les difficultés immobilières.**

3

**Une difficulté à mobiliser du nouveau foncier à vocation économique et une complexité à exploiter les friches industrielles existantes.**

4

**Une activité économique fortement liée à l'économie résidentielle et donc dépendante du confortement de l'attractivité résidentielle de la Vallée de Munster.**



**Débloquer les friches industrielles qui profitent d'une position idéale au sein du tissu urbanisé** (proximité des services existants et de l'habitat).



**Accompagner les nouvelles modalités de travail notamment dans le tertiaire et le commerce** (à l'instar de la création d'un tiers lieu à la gare de Munster).



**Favoriser les dynamiques agrotouristiques sur la Vallée ainsi que les actions innovantes et l'économie circulaire** (dans la continuité des équipements créés comme la fromagerie et la Maison du Fromage).



**Améliorer l'attractivité résidentielle pour conforter les filières spécifiques de la Vallée, améliorer le cadre de vie des entreprises et de leurs salariés** (en capitalisant sur les équipements intercommunaux structurants comme le Centre Nautique Intercommunal, l'Espace Culturel Saint Grégoire, la Médiathèque, les stations de ski de la Vallée...).

1

**Répondre aux besoins fonciers et immobiliers du parcours résidentiel des entreprises**

- / **Contrecarrer** la difficulté à identifier des espaces à urbaniser pour le développement économique.
- / Engager une **démarche active** de mobilisation des friches industrielles.
- / Adapter l'immobilier d'entreprise au besoin de l'artisanat et de la petite industrie.

2

**Accompagner le développement des nouvelles formes de travail en lien avec le confortement des centralités**

- / Valoriser le développement de la **fib**re pour attirer des nouvelles formes de travail.
- / Proposer en centralité des espaces partagés.
- / Conforter l'emploi au plus **proches des services existants**.

3

**Conforter les réseaux d'entreprises et les atouts existants pour développer l'innovation et promouvoir la Vallée de Munster**

- / Favoriser les dynamiques **agrotouristiques**
- / Etendre les **prérogatives des structures associatives** pour mieux les impliquer dans des projets de développement.
- / Profiter de la **notoriété de Munster** pour valoriser la qualité de vie et conforter l'attractivité résidentielle.



## VOLET 1 : PROJETS STRUCTURANTS

La Région Grand Est et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster identifient et flèchent dans ce volet les projets concrets du territoire, d'entreprises ou de services aux entreprises, dont le caractère structurant découle des enjeux prioritaires pour l'avenir économique du territoire en lien avec

- ✓ le Schéma régional de développement économique, innovation et internationalisation (SRDEII),
- ✓ le Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP),
- ✓ le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

L'objectif est de pérenniser les activités, d'optimiser ou d'amplifier une bonne pratique ou encore d'expérimenter.

### Projet n° 1

## *Répondre aux besoins fonciers et immobiliers du parcours résidentiel des entreprises*

Dans un double objectif d'économie du foncier et de préservation des terres agricoles, la Vallée de Munster fait le choix de mettre en place une stratégie pro-active pour mobiliser les friches industrielles existantes et les espaces économiques à optimiser pour répondre aux besoins de développement et d'installation des entreprises. Cette volonté devra s'appuyer sur l'expérimentation de nouveaux modèles économiques impliquant l'ensemble des partenaires compétents.

### ENJEUX :

#### **Accélérer l'exploitation des friches industrielles**

(zones Hartmann, Hammer et Haslach à Munster, zone Basté à Stosswihr et friches touristiques de la Vallée) en imaginant de nouveaux montages juridiques et financiers pour le portage du foncier et l'organisation du projet urbain de reconversion (exemple : Société d'économie mixte locale).

#### **Travailler sur les nouvelles formes immobilières pour l'artisanat et la petite industrie**

(village d'artisans,...) et **mieux répondre au parcours résidentiel des entreprises** (pépinière, plateau artisanal à la découpe...).

#### **Optimiser le foncier non exploité en zone et les locaux d'activité des entreprises**

### **OBJECTIFS RECHERCHES :**

#### **pour la zone Hartmann et la zone Hammer :**

Travailler prioritairement sur ces friches en continuité directe avec le bourg centre et son centre ville afin d'imaginer une vocation multifonctionnelle de ces sites à reconvertir (habitat, équipement structurant, commerce, artisanat, petite industrie compatible avec l'artisanat.

Affirmer l'ambition d'une recomposition de la trame urbaine dans ces parties de la ville.

Mettre en œuvre des principes de développement durable dans l'aménagement des sites pour marquer le lien et la continuité entre la mémoire industrielle des lieux et un parc d'activités jouant le rôle de vitrine et de moteur d'un développement économique en transition.

Spécifiquement pour la zone Hartmann: conduire et maîtriser les liaisons internes du quartier à partir et vers les points forts de la ville : places, gare, centre, parcs, axes de liaison dont la rue Haedrich

#### **pour la zone Haslach :**

Valoriser la situation remarquable du site dans le cadre de la stratégie touristique de la Vallée de Munster.

Aider l'investisseur repreneur à la réalisation de son projet d'hébergement touristique. Il en est de même pour les autres friches touristiques de la Vallée de Munster ( ancien centre de cure Altenberg à Stosswihr, centre de vacances CCAS à Hohrod, ancienne station thermale à Soultzbach les Bains, zone touristique Altmatt à Muhlbach sur Munster, ancien hôtel restaurant de la station du Gaschney, ancien hôtel Bellevue à la station du Schnepfenried )

#### **pour la zone Basté :**

Travailler prioritairement sur la reconversion du site en créant un plateau artisanal à la découpe et/ou en accueillant une activité industrielle.



## Volet 1 : PROJETS STRUCTURANTS

Projet N°1 : Répondre aux besoins fonciers et immobiliers du parcours résidentiel des entreprises

### **Porteurs de projets :**

Communauté de Communes de la Vallée de Munster, Ville de Munster

### **Partenaires :**

ADAUHR , ADIRA, EPF Alsace, réseaux d'entreprises : Club des Entrepreneurs, BNI Munster , Grégo, Entrepreneurs en Transition  
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges  
Région Grand Est  
Commissariat Aménagement Massif des Vosges.

### **Calendrier prévisionnel :**

2020/2021 : Méthodologie, études , élaboration d'un plan de financement avec les différents partenaires, rachat des friches par la collectivité.

2022/2023 : Dépollution, viabilisation

2024/2026 : Aménagement et commercialisation

La Région Grand Est pourra intervenir au titre de son dispositif de soutien à la requalification des friches (études d'anticipation, études de faisabilité, remise à neuf, travaux).

Elle peut accompagner les territoires, en particulier pas ou peu pourvus en ingénierie, dans la réflexion préalable globale amont, la définition de projet de requalification de friche, ses potentiels de reconversion et son séquençage, avec la mise à disposition auprès des collectivités locales et leur EPCI d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage (marché Région)**.

### Projet n° 2

## ***Accompagner le développement des nouvelles formes de travail en lien avec le confortement des centralités***

La Vallée de Munster se caractérise par une dynamique de créations de micro-entreprises dont le responsable travaille le plus souvent à domicile. Si cette dynamique résulte des faibles solutions immobilières, elle oblige à intégrer de nouvelles formes d'espace de travail (locaux partagés, espaces loués à la journée ou à l'heure...). Cette nouvelle typologie d'espace de travail a notamment vocation à trouver réponse en centralité afin de se rapprocher des services existant et de constituer une dynamique pour le commerce de proximité.

### **ENJEUX :**

**Structurer en centralité ou à proximité des espaces de travail partagé de type tiers lieu ou coworking.**

**Transformer une partie des locaux de la gare SNCF à Munster en Tiers lieu.**



## Volet 1 : PROJETS STRUCTURANTS

Projet N°2 : Accompagner le développement des nouvelles formes de travail en lien avec le confortement des centralités

### **OBJECTIFS RECHERCHES :**

Valoriser le développement de la fibre pour attirer des nouvelles formes de travail.

Conforter l'emploi au plus proche des services existants

Sortir de l'isolement professionnel pour les entrepreneurs individuels, développer des réseaux.

Mettre à disposition un espace de travail de qualité, abordable dont certains espaces sont mutualisés.

Créer de l'émulation entre des entrepreneurs et des synergies en coopérant par des échanges ou des conseils.

Favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques et sociales.

Faire progresser qualitativement les entreprises : proposer des services individuels et collectifs (animations, formations)

Soutenir les créations d'entreprises

Favoriser la qualité de vie au travail

Réduire les déplacements professionnels et domicile / travail.

### **Porteurs de Projet :**

Communauté de Communes de la Vallée de Munster, Association Collectif Tiers Lieu Munster



## Volet 1 : PROJETS STRUCTURANTS

Projet N°2 : Accompagner le développement des nouvelles formes de travail en lien avec le confortement des centralités

### **Partenaires :**

SCIC Ecooparc , Région Grand Est, réseaux d'entreprises, CCI, CMA, EGEE, ADIE , BGE, Lycée Kirschleger.

### **Calendrier prévisionnel :**

2020 : étude de faisabilité, définition d'un programme, plan de financement avec les différents partenaires.

2021 : début des travaux

2022 : mise en service, gestion par l'association Collectif Tiers Lieu Munster

La Région Grand Est étudiera différentes modalités d'intervention en fonction du phasage du projet, notamment l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à la création et au développement de tiers-lieux dans le Grand Est », le dispositif « Emploi associatif » ou encore le POCE volet investissement.

En fonction du projet de rénovation, d'utilisation des énergies renouvelables ou de gestion des déchets, la Région et l'ADEME conseilleront la CCVM que ce soit pour obtenir des premières informations, trouver des professionnels qualifiés, découvrir les clefs du BBC ou bénéficier de financements.



### Projet n° 3

## ***Conforter les réseaux d'entreprises et les atouts existants pour développer l'innovation et promouvoir la Vallée de Munster***

La Vallée de Munster appuie son attractivité sur sa qualité de vie et ses paysages. Ainsi l'agriculture et le tourisme constitue des bases de son économie rurale. Par ailleurs, la Vallée assoie son économie présentielle sur l'artisanat de la construction en disposant d'atouts sur le marché de la transition énergétique. La Vallée souhaite conforter son développement sur ces filières économiques en accompagnant les réseaux d'entreprises existantes qui participent à structurer cette dynamique.

### **ENJEUX :**

**Initier des actions innovantes en mobilisant les réseaux d'entreprises**

**Travailler sur les mobilités courtes dans une démarche de mutualisation**

**Développer une démarche de marketing territorial autour de la notoriété de la Vallée de Munster (gastronomie, sport nature et bien être)**



## Volet 1 : PROJETS STRUCTURANTS

Projet N°3 : Conforter les réseaux d'entreprises et les atouts existants pour développer l'innovation et promouvoir le territoire

### **OBJECTIFS RECHERCHES :**

Favoriser la création de locaux de stockages partagés

Favoriser les initiatives collectives (association de commerçants) permettant la gestion optimisée et durable des déchets.

Aider à la création d'une centrale à béton partagée pour la Vallée de Munster à destination des professionnels , particuliers et collectivités.

Accompagner le projet de méthanisation de la Vallée de Munster.

Faciliter les initiatives d'autopartage en créant une zone de parking pour covoiturage.

Favoriser les dynamiques agrotouristiques qui confortent et assoient l'image et la notoriété de la Vallée de Munster en développant et en capitalisant sur les équipements intercommunaux structurants comme la Maison du Fromage, la Fromagerie, le Centre Nautique intercommunal La Piscine, l'Espace Culturel Saint Grégoire, la Médiathèque et les Stations de ski de la Vallée de Munster.

### **Porteurs de Projet :**

Communauté de Communes de la Vallée de Munster



## Volet 1 : PROJETS STRUCTURANTS

Projet N°3 : Conforter les réseaux d'entreprises et les atouts existants pour développer l'innovation et promouvoir le territoire

### **Partenaires :**

Sociétés privées titulaires de DSP,  
Région Grand Est,  
Réseaux d'entreprises, CCI, CMA, EGEE,  
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges  
Ecooparc, Office de Tourisme de la Vallée de Munster

### **Calendrier prévisionnel:**

2020/2022 : extension du Centre Nautique La Piscine ( espaces remise en forme et bien-être, espace aqua ludique)

2020 : mise en place d'une centrale à béton partagée à Muhlbach sur Munster.

2020/2021 : étude de faisabilité sur le projet de méthanisation de la Vallée de Munster.

2020/2021 : mise en place d'une nouvelle scénographie à la Maison du Fromage.

2021 : création d'une zone de covoiturage en entrée de vallée.

Les différents objectifs de ce projet amèneront la Région Grand Est à mobiliser plusieurs modalités de soutien relevant notamment des politiques :

- ✓ De l'Aménagement des Territoires, dans le cadre des dispositifs « renforcement des centralités » et « amélioration du cadre de vie et services à la population »,
- ✓ De la Transition Energétique et Ecologique, et plus particulièrement Climaxion (dispositif de soutien à l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques et accompagnement en écologie industrielle de territoire),
- ✓ De l'Agriculture et Forêt, notamment pour le développement des circuits courts et de la méthanisation.

Afin de favoriser l'accompagnement de démarches innovantes, la Région Grand Est mobilisera également Grand E-nov dans le cadre par exemple de la transition énergétique et du tourisme.



### Projet n° 4

## *Accompagner les besoins de rénovation et d'innovation des entreprises de la Vallée de Munster*

A travers le succès du dispositif OCM (Opération Collective de Modernisation), la Vallée de Munster a prouvé l'effet levier du soutien à l'investissement individuel sur le développement des entreprises.

Les élus de la Vallée souhaitent poursuivre cet accompagnement pour favoriser le développement endogène et l'accueil d'entreprises.

### **ENJEUX :**

**Poursuivre la dynamique d'investissement post-OCM**

**Abonder les dispositifs d'aide de la Région afin de créer un effet levier**



## Volet 2 : AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Projet N°4 : accompagner les besoins de rénovation et d'innovation des entreprises du territoire

### **OBJECTIFS RECHERCHES :**

Mettre en place un nouveau dispositif qui permette de pérenniser l'accompagnement des entreprises de la Vallée à partir de 2021 (post OCM).

Favoriser par ce dispositif la cession / reprise d'entreprises dans la Vallée.

Accompagner la croissance des entreprises et notamment leur évolution numérique grâce au déploiement de la fibre optique jusqu'aux sites économiques isolés.

### **Porteurs de Projet :**

Communauté de Communes de la Vallée de Munster

### **Partenaires :**

Région Grand Est,  
Réseaux d'entreprises,  
ADIRA, CCI, CMA, EGEE, Ecooparc, Rosace

### **Calendrier prévisionnel :**

2020/2021 : définition des enjeux et besoins, mise en place d'un nouveau dispositif d'aide

2021/2022 : promotion du dispositif et étude des premiers dossiers.



## Volet 2 : AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Projet N°4 : accompagner les besoins de rénovation et d'innovation des entreprises du territoire

L'action de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster permettra de mobiliser les dispositifs régionaux de soutien à la transmission-reprise d'entreprises relevant du Pacte Transmission porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et la Chambre Régionale de Métiers d'Alsace, ainsi que ceux relatifs aux commerces.

Le soutien complémentaire que l'EPCI apportera aux aides régionales pourra notamment être étudié dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt Artisanat de Demain et Grand Est Compétitivité.

La Région Grand Est accompagnera la Communauté de Communes de la Vallée de Munster dans ses réflexions afin d'assurer le caractère incitatif des aides économiques.

La Région Grand Est analysera le projet de chaque entreprise de manière transversale afin de proposer un accompagnement global au porteur de projet (export, efficacité énergétique, innovation...)

## Objectif 1

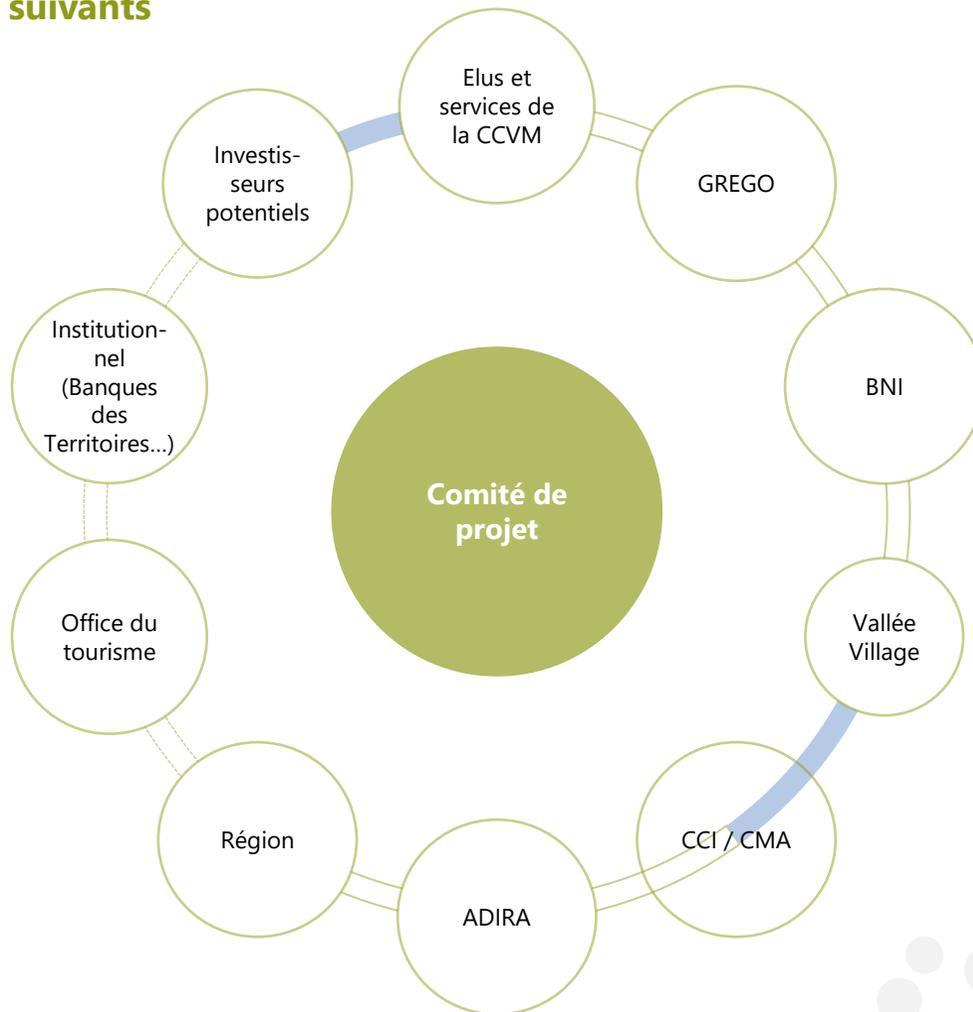
### **Engager l'ensemble des acteurs du territoire dans les projets de développement économique**

Le territoire bénéficie d'une expérience forte dans le montage de projets. Elle s'appuie sur la constitution de groupes de projet impliquant les représentants des différentes filières économiques du territoire déjà structurées en association.

Dans la mise en place du POCE, les élus du territoire souhaitent conserver ce mode de fonctionnement en s'inscrivant dans le réseau des opérateurs proposé en 2020 par la Région et en adaptant le comité de projet en fonction des thématiques.

Par ailleurs, le territoire continuera à s'appuyer sur les structures existantes qui apportent leurs aides aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprise : EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) et ECOOPARC notamment, en tenant compte de l'organisation et des axes stratégiques du dispositif Be Est entreprendre.

### Organisation de comités de projet sur la base des acteurs suivants





### Objectif 2

## *Participer au Réseau des développeurs du Grand Est*

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster rejoint le Réseau des Développeurs du Grand Est pour partager son expérience et son expertise en matière de développement économique dans l'objectif de mieux accompagner les entreprises de son territoire.

Constitué des consulaires territoriaux, des agences de développement économique, des développeurs des EPCI du Grand Est, etc., il est animé à l'échelle régionale.

L'intercommunalité fait ainsi partie d'un réseau d'échanges et de montée en compétence qui instaure une « communauté de pratiques et d'outils » et bénéficie des outils, services et formations mis en place dans le cadre du déploiement de ce réseau suite aux besoins exprimés par les développeurs lors de leur entrée dans le réseau.

La Région animatrice et fédératrice contribue, grâce à ce réseau, à la structuration des développeurs économiques via un partage d'informations et un échange de bonnes pratiques, et concourt ainsi à rendre l'action publique au service des entreprises plus coordonnée, cohérente et lisible sur l'ensemble du territoire du Grand Est. Elle mobilise également les expertises qui y sont présentes sur tous les dossiers pour lesquels une compétence spécifique est nécessaire.

L'intercommunalité et la Région définiront ensemble les moyens nécessaires à la bonne diffusion d'informations ciblées selon la nature de l'entreprise (commerce, artisanat, export, PME, industrie, filière, etc.).

Enfin, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster sollicite l'expertise de la Région en matière d'animation territoriale dans le cadre des POCE : fonctionnement sur les autres territoires avec les agences de développement, les consulaires, intercommunalités...



# GOVERNANCE DU POCE

## Enfin, la Région et la Communauté de communes de la Vallée de Munster se mettent d'accord sur le pilotage du POCE :

- le portage et les référents Région / Communauté de communes de la Vallée de Munster :
  - la Région désigne son représentant élu en la personne de :
  - la Communauté de communes de la Vallée de Munster désigne son Président et son représentant en charge du développement économique en les personnes de :
- la périodicité des points d'avancement : la Région et la Communauté de communes de la Vallée de Munster organisent un échange régulier à raison d'au moins une réunion annuelle sur les actions de développement économique et d'innovation sur le territoire au titre du POCE et sur l'impact de ces actions ;
- l'animation et le suivi de la mise en œuvre avec l'Agence Territoriale de la Région Grand Est de Sélestat.
- L'évaluation s'appuiera sur un certain nombre d'indicateurs à suivre (indicateurs d'impact et de résultat consolidés sur les aides accordées, sur l'avancement des opérations structurantes, sur la santé de l'économie locale...), en sus des indicateurs par opération (nombre d'entreprises accompagnées...).

Fait à Munster, en 2 exemplaires, le 18/02/2020

La Région Grand Est,

Jean Rottner, Président

La Communauté de Communes de  
La Vallée de Munster

Norbert Schickel, Président